

Chapitre 10.

Paysages, cadres de vie et patrimoines culturels

10.1 PAYSAGES NATURELS

Unités paysagères

Les données qui suivent ont été élaborées à partir du « Document de référence sur les paysages du parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin » (CERESA, 2012, pour le compte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin).

Les paysages de la communauté de communes sont caractérisés par une palette de teintes (verts, ocres, gris, bleus) et surtout des contrastes importants (des marais très ouverts et à l'inverse un bocage fermé).

Cinq unités paysagères ont été définies sur le territoire de Baie du Cotentin. Elles sont le reflet de la dichotomie entre le Haut et le Bas-Pays.

A- LE LITTORAL

Structure et motifs

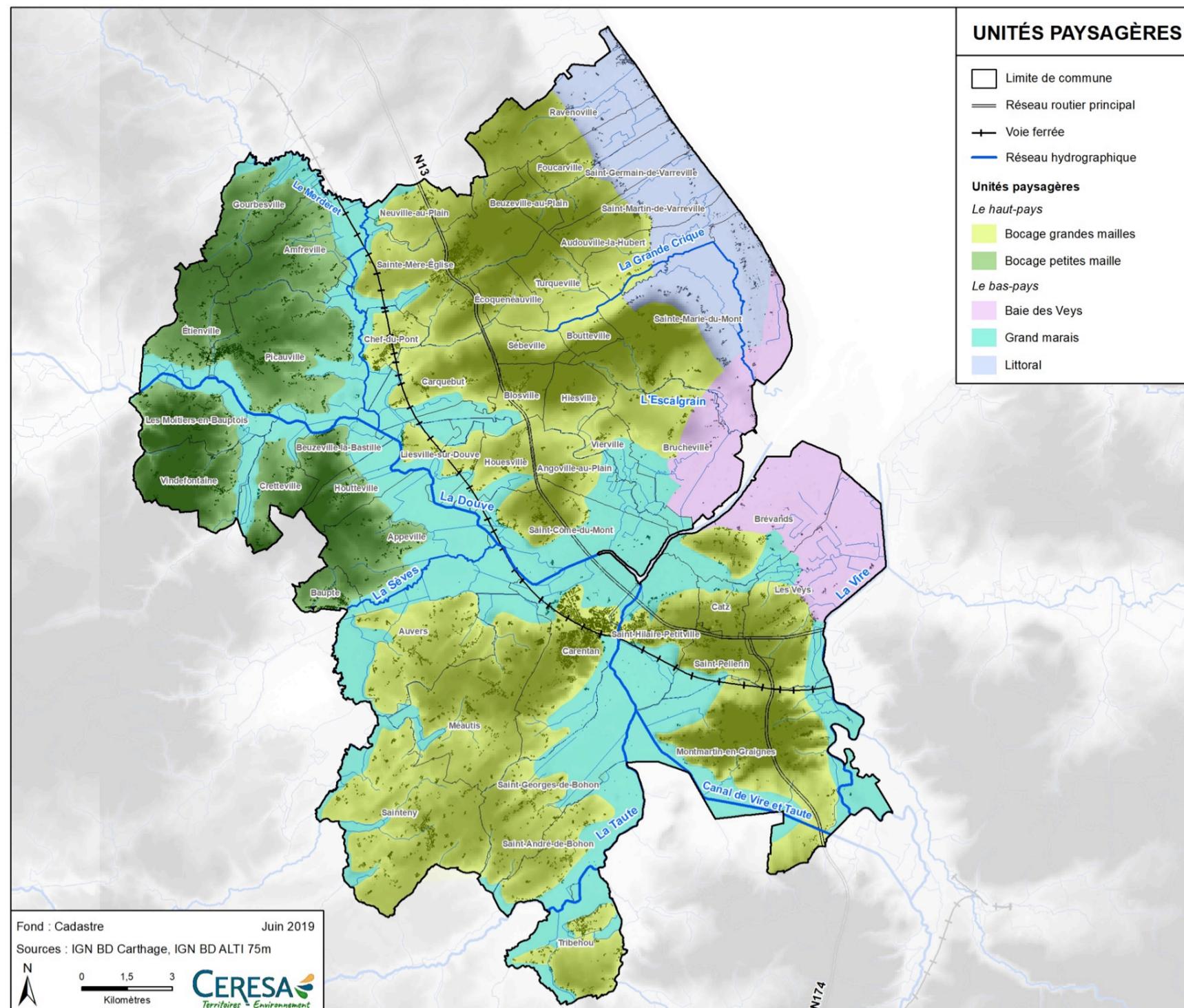
Les paysages de la bande littorale s'organisent en bandes parallèles, avec d'est en ouest : la plage, le cordon dunaire ou les hameaux littoraux, les marais, la falaise morte, le bocage et les bourgs. Les routes reliant les bourgs à la plage permettent de traverser successivement ces espaces et, ainsi, les faire découvrir.

Il s'agit d'un paysage marqué par son histoire, celle de la bataille de Normandie en juin 1944. Les vestiges et les lieux de souvenirs sont nombreux (musée, mémorial, etc.).



Fonctionnement visuel

Comme dans l'unité précédente, le champ visuel est globalement ouvert. Différents espaces de cette unité peuvent ainsi être perçus conjointement. Seule la plage est isolée par le cordon dunaire ou l'urbanisation littorale. Les routes assurant l'accès au cœur de cette unité sont nombreuses : RD 421, RD 14 ainsi que toutes les voies communales reliant ces routes départementales.



B- LES GRANDS MARAIS

Structure et motifs

Il s'agit des paysages emblématiques de la communauté de communes. Ces vastes marais plats, herbagers et inondables sont délimités par des coteaux souvent bocagers où se concentrent les hameaux. Les coteaux, espaces de transition avec le Haut-Pays, ressortent visuellement depuis les marais. Pour cette unité paysagère, les franges sont des espaces à enjeux, pouvant être facilement fragilisés.

La principale particularité des grands marais demeure dans leur saisonnalité très importante avec, en particulier, le phénomène de blanchie hivernale qui les transforme en d'immenses miroirs d'eau.

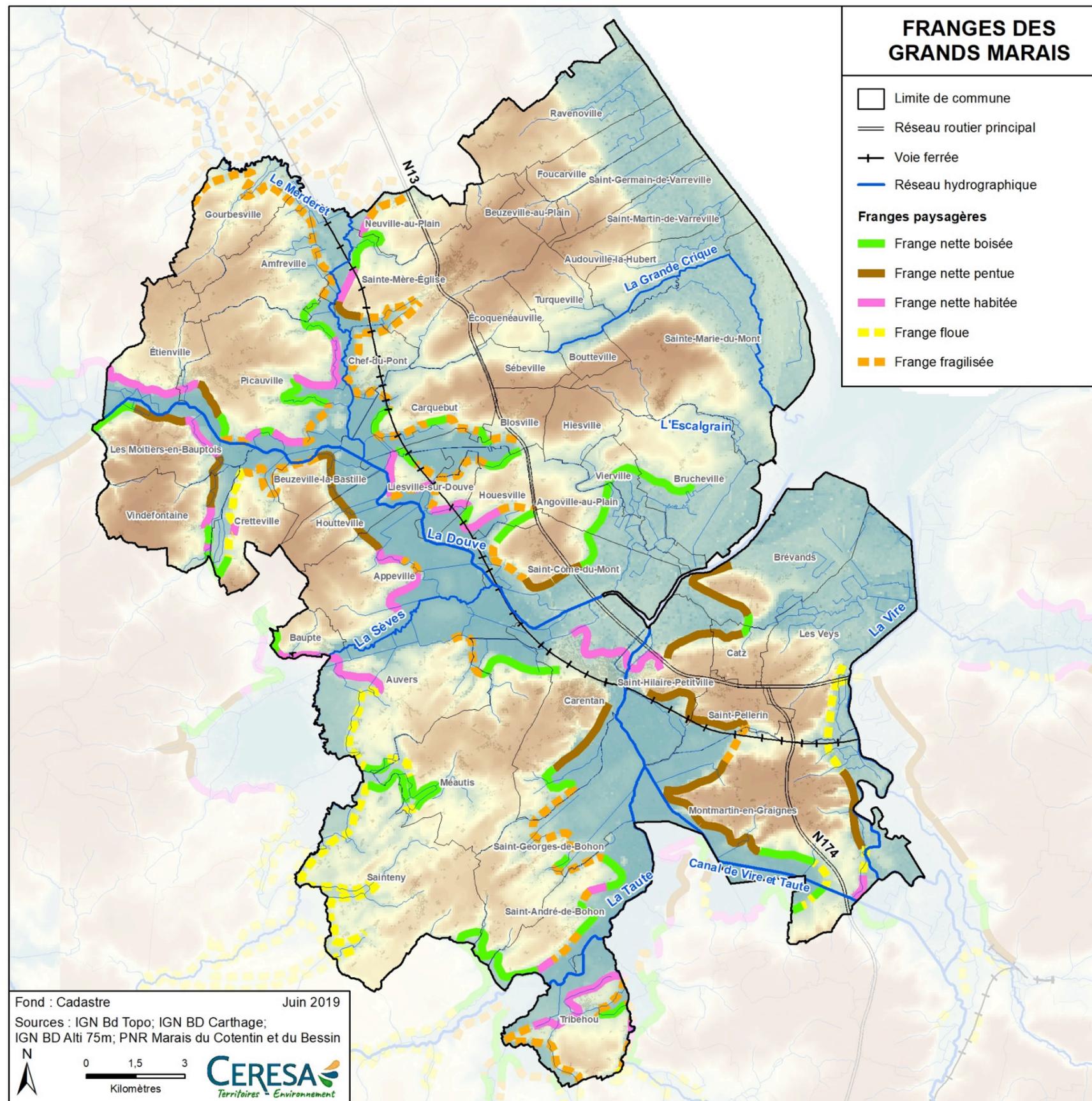
Les bourgs sont généralement situés sur les coteaux voire en bordure de plateau, ce qui ne facilite pas la mise en valeur paysagère des marais. Les points de vue sont assez rares sur ces espaces immenses, pourtant d'un grand intérêt pour la qualité du cadre de vie.



Fonctionnement visuel

Le champ visuel est très ouvert au cœur des marais et permet de balayer du regard de grands espaces jusqu'aux franges de marais. Toutefois, l'accessibilité de cette unité paysagère est limitée, ce qui réduit le nombre de points de vue. Les routes traversant les marais et les sites en balcon depuis les coteaux sont, de ce fait, stratégiques pour la valorisation de ces paysages, tout comme la voie ferrée.

Les points de repères prennent place au niveau des franges de marais voire sur le Haut-Pays : clochers de Beuzeville-la-Bastille ou Liesville-sur-Douve, château d'eau de Chef-du-Pont, alignements de peupliers, etc.





Traversée des marais du Merderet

C - LA BAIE DES VEYS

Structure et motifs

La Baie des Veys est à la croisée entre les paysages de marais et ceux du littoral. C'est un espace compartimenté entre l'estran maritime en forme de « U », les polders agricoles et les coteaux en limite d'unité.

Comme dans les grands marais, le relief est extrêmement plat, et l'absence d'arbres ou de bâtiments ouvre de longues perspectives.



Fonctionnement visuel

Depuis cette unité, de longues perspectives s'ouvrent en direction de la mer, parfois limitées par les digues qui parcourent les polders. Comme dans les grands marais, l'accessibilité au cœur des paysages de la Baie des Veys est limitée. C'est un paysage que l'on ne traverse que si l'on s'y rend par la RD 89 pour rejoindre la pointe de Brévands ou le chemin des Grèves sur Sainte-Marie-du-Mont.

D - LE BOCAGE A GRANDES MAILLES

Structure et motifs

Il s'agit de plateaux agricoles dominés par les cultures. Les parcelles agricoles sont assez grandes et délimitées par des haies dont il ne reste souvent que la strate arbustive. Il en résulte un paysage de bocage assez ouvert.

Fonctionnement visuel

Bien que ce bocage soit assez aéré, c'est au bord des routes que les haies sont les plus nombreuses, limitant ainsi les vues sur ce paysage du Haut-Pays.

Les éléments de repère sont principalement les clochers (celui de Méautis notamment), les châteaux d'eau, ainsi que le parc éolien d'Auvers-Méautis.



E - LE BOCAGE A PETITES MAILLES

Structure et motifs

A l'ouest des marais de la Douve et du Merderet, le plateau agricole présente un bocage beaucoup plus dense et davantage herbager. Il présente l'image traditionnelle d'un bocage avec des haies arborées parfois plantées sur talus, des parcelles de petite superficie, des prairies pâturées ...

Le champ visuel est alors beaucoup plus court, ce qui contraste fortement avec les paysages de marais voisins.

Fonctionnement visuel

Le bocage dense de cette unité est à l'origine d'un paysage intime, qui ne se découvre qu'en le parcourant volontairement. Les bourgs et les hameaux apparaissent de manière soudaine au détour d'une haie.

Impacts des infrastructures dans le paysage

- Les paysages ouverts offrent des points de vues intéressants sur les marais, dont certains ont été aménagés, ainsi que des traversées routières. Ces cônes de vue permettent de se repérer dans le territoire, et des ouvrages ponctuels tels que les éoliennes ou encore les châteaux d'eaux, sont identifiables de loin : les clochers des édifices religieux, intégrés dans les bourgs, restent souvent plus discrets.

Enjeux

- Maintenir le contraste entre l'ouverture des paysages du Bas-Pays et la fermeture des paysages du Haut-Pays ;
- Préserver, voire restaurer, la qualité paysagère des franges de marais ;
- Valoriser les paysages de grands marais en maîtrisant l'évolution aux abords des points de vue ;
- Préserver le caractère naturel et sauvage des paysages du littoral ;
- Maîtriser l'implantation d'ouvrages techniques (antennes relais, pilonnes, éoliennes, etc.) dans le paysage de marais.



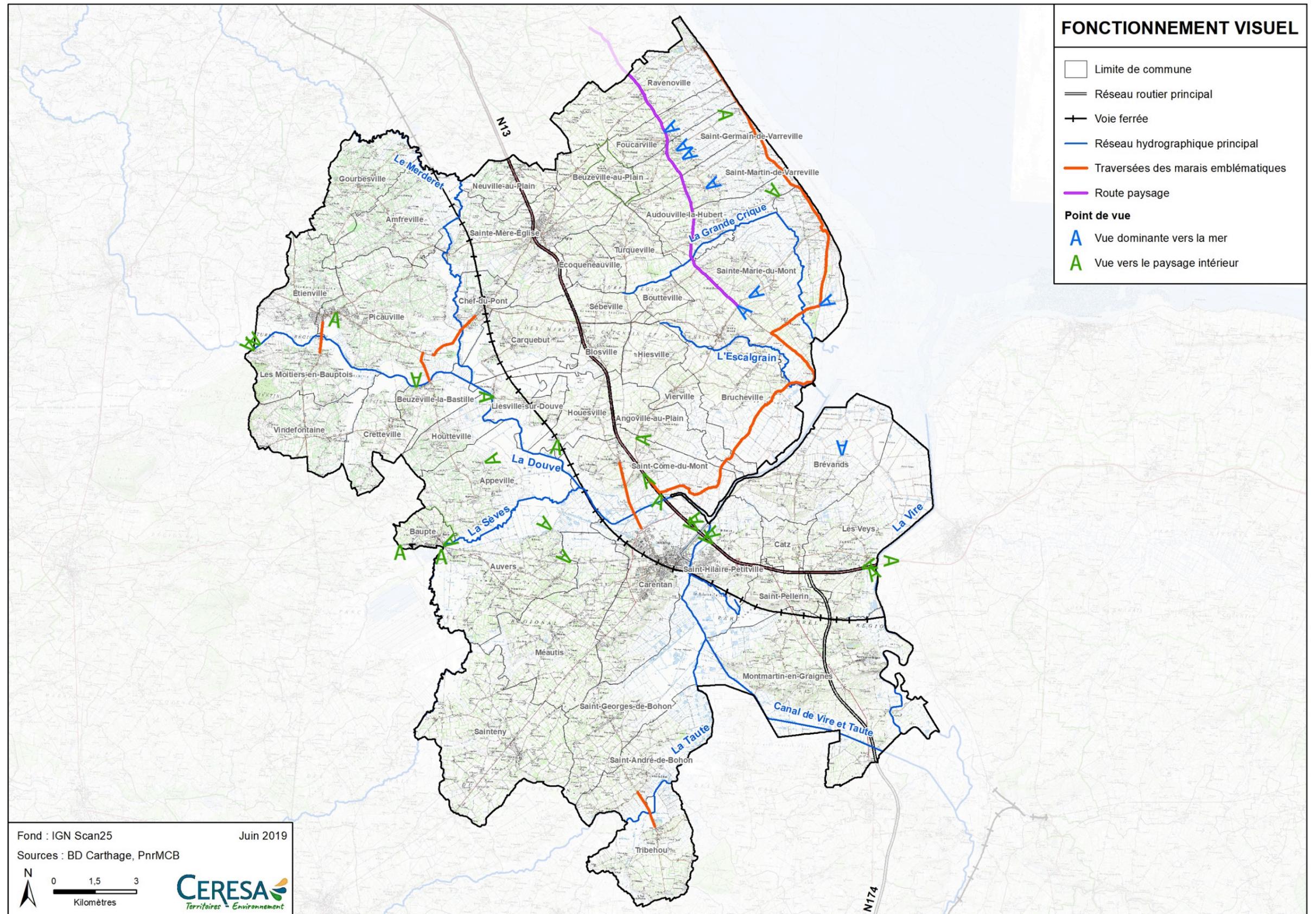
Éoliennes



Château d'eau



Antenne
(Picauville)



Patrimoine mondial UNESCO

En janvier 2018, la France a déposé auprès de l'UNESCO la candidature des « Plages du Débarquement, Normandie 44 » à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial, au titre des biens culturels.

De manière à préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce site, un plan paysage a été conduit entre 2015 et 2017. Il s'articule en deux parties : Diagnostic / Enjeux – Politique à mener / Plan d'actions.

> **Six communes littorales de la communauté de communes Baie du Cotentin font partie du périmètre du plan paysage : Ravenoville, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Martin-de-Varreville, Audouville-la-Hubert et Sainte-Marie-du-Mont.**

Opération Grand Site

Le territoire de la communauté de communes abrite deux sites de l'Opération Grand Site « Paysages naturels de la bataille de Normandie 44 ». Il s'agit d'Utah Beach et du marais du Merderet.



Carte de la séquence paysagère « Le Plain et le marais du Cotentin » (source : plan paysage Les Sites du Débarquement du 6 juin 1944, 2016, agence Folléa-Gautier pour le compte de la région Normandie)

Orientations du Plan Paysage

- Assurer le maintien d'une gestion extensive des marais et des activités rurales (conchyliculture et fermes équines) ;
- Préserver les sites de mémoire et de commémoration ;
- Développer les circulations douces ;
- Veiller à la qualité des ensembles bâtis et des abords de campings ;
- Organiser le stationnement à l'arrière des dunes.

10.2 Cadre de vie : les paysages urbanisés

Architecture et matériaux

Extrait du « document de référence sur les paysages du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin »

Par le PNR des marais du Cotentin et du Bessin réalisé par Ceresa, et avec la contribution du CAUE de la Manche

— pages 60 à 63

L'ARCHITECTURE ET LES MATERIAUX

Le Parc présente des bâtiments aux formes et couleurs spécifiques qui reflètent notamment différentes époques de construction. Ainsi, bâti traditionnel, bâti datant de la Reconstruction (entre 1945 et 1960) et bâti contemporain se côtoient et se distinguent facilement les uns des autres.

Le bâti traditionnel

Traditionnellement, le bâti était construit avec les matériaux locaux et reflète, par conséquent la diversité géologique d'un territoire. Deux types de matériaux étaient principalement employés dans le Parc : la pierre et la terre.

Les constructions en pierre s'observent sur tout le territoire. Plusieurs secteurs se distinguent tout de même, directement liés à la nature de leur sous-sol.

> A l'Est du Parc, dans le Plain, le Bessin et autour de la baie des Veys, le calcaire domine largement.

> Plus à l'Ouest ou au Sud, grès, schiste et granite sont également employés.

Les couleurs varient ainsi d'un secteur à l'autre, depuis des teintes très claires pour les bâtiments en calcaire à du gris ou du brun orangé pour les autres.

Les enduits que l'on retrouve assez régulièrement ne permettent pas toujours de distinguer la nature de la pierre utilisée lors de la construction. Sur une large partie centrale et Ouest, ces enduits sont à base de ciment et ne valorise pas le bâti traditionnel. En revanche, dans le Bessin ce sont des enduits à base de chaux qui ont été employés, ce qui donne une image plus qualitative.

Les habitations, que ce soit en plein bourg ou dans un hameau, sont généralement sur deux niveaux, surélevés de combles. Il s'agit alors de bâtiments imposants, largement ponctués d'ouvertures sur la façade Sud. Ces ouvertures sont plus hautes que larges et encadrées de pierre de taille ou de linteaux en bois.

Les façades exposées au Nord ou donnant sur la rue sont très fermées.

Les toitures sont le plus souvent à deux pans, mais certains bâtiments ont 3 voire 4 pans.

Les couvertures sont généralement en ardoise, bien que des couvertures en tuile s'observent dans les secteurs de Saint-Jean-de-Daye, Saint-Fromond/Périers et Carentan. Il s'agit des secteurs d'influence des briqueteries. Les souches de cheminée, toujours de grande taille et de facture soignée, sont implantées dans le prolongement des pignons et des murs de refends, dans l'axe du faitage.

Second matériau utilisé, les **constructions en terre crue**, mise en oeuvre selon la technique de la bauge également appelée masse, se retrouvent

essentiellement au centre et au Sud du territoire, autour des marais.

Les couleurs de ces bâtiments varient en fonction des secteurs : plutôt rouge dans le Sud-Est, orangé dans le Sud-Ouest, ocre plus au Nord, etc.

Les soubassements sont généralement en pierre, donc de couleur claire lorsqu'il s'agit de calcaire, ou en bois. Les fermes comprennent des bâtiments aux volumes importants, d'aspect massif.

A l'intérieur de ces longères, plusieurs usages se côtoient (lieu de vie, grenier, cellier, etc.). Les bâtiments présentent moins d'ouvertures que dans les habitations en pierre mais de la même façon, toutes sont orientées vers le Sud.

Traditionnellement, les toitures étaient couvertes de chaume, mais il a été remplacé par de l'ardoise ou des tuiles, voire de la tôle. Plus encore que sur les bâtisses en pierre, de nombreux bâtiments en terre sont enduits, de ciment ou de parement en pierre, ce qui ne met pas en valeur la couleur chaude de ce matériau patrimonial.

Quelle que soit la nature du matériau employé, plusieurs implantations de bâtiments s'observent dans le Parc :

— **l'implantation linéaire**, avec plusieurs bâtiments alignés ou parallèles. C'est ce que l'on retrouve plutôt au Sud ainsi qu'à l'Ouest de Carentan. Ces grands bâtiments étaient utilisés pour le stockage du foin ;

— **l'implantation en U voire en cour fermée**. On retrouve de nombreuses cours fermées dans le Plain ainsi que dans le Bessin, ce qui illustre la prospérité économique de ces régions où les terres étaient favorables au labour.

Les caractéristiques architecturales de ces bâtiments en terre sont les suivantes (texte issu de l'Opération de Revitalisation Rurale du Plain Cotentin) :

Les murs : exploitant au mieux les ressources locales, le mur en bauge constitué d'une succession de levées de terre repose sur un soubassement, généralement d'une soixantaine de centimètres de hauteur, réalisé en maçonnerie traditionnelle de moellons. Les angles de bâtiment le sont souvent aussi, qu'il s'agisse d'une disposition d'origine ou d'un renfort ultérieur. La bauge localement appelée « masse » est un mélange de terre argileuse, d'eau et de fibres végétales voire animales mis en oeuvre sans coffrage. Montée à la fourche, la levée était ensuite compactée au bâton, taillée au paroir, bêche plate et tranchante, avant d'être lissée ou recompactée. Ensuite, il fallait trois à quatre semaines avant de pouvoir mettre en place la levée suivante pour laquelle un nouveau mélange d'eau, de terre et de fibres était réalisé.

Les percements : fenêtres et portes sont très peu nombreuses dans les murs en masse. Ce sont de simples trous réservés dans le mur avec un encadrement en bois. Il arrive cependant que sur les bâtiments agricoles, les jambages, voire les linteaux soient absents.

Les toitures : le chaume, jadis omniprésent, a presque totalement disparu. Il a été remplacé par l'ardoise, la tuile mécanique, ou la tôle, qui nécessitent une pente de toiture moins forte. De ce fait, de nombreuses toitures ont vu leur pente modifiée pour accroître la capacité de stockage du comble.

Le bâti de la Reconstruction

Après guerre, de nombreux bâtiments traditionnels ont été reconstruits, en particulier autour des marais de la Vire et de la Taute ainsi que sur littoral Est. Les couleurs de ces bâtiments sont variées et dépendent des matériaux employés : béton enduit de teinte grise ou beige, ciment, pierres de carrière (grès et calcaire), etc.

Ces bâtiments sont essentiellement des habitations individuelles, mais on trouve également des exploitations ou des bâtiments publics.

Les habitations sont généralement implantées au bord des routes et ont été construites de manière groupées avec, dans les centre-bourgs, des habitations généralement mitoyennes. De ce fait, le bâti de la Reconstruction prend souvent la forme d'ensembles continus et homogènes.

Ce caractère est en train d'évoluer avec les propriétaires actuelles qui rénovent leurs habitations de manière individuelle. En périphérie des villes, les habitations sont également implantées au bord des routes mais de manière beaucoup moins dense. On les retrouve associées à des bâtiments plus anciens ayant résisté aux guerres ainsi qu'à de nombreux lotissements pavillonnaires.

Plusieurs particularités architecturales permettent de les distinguer. Ces bâtiments ont gardé les deux niveaux surélevés de combles que l'on trouvait dans le bâti traditionnel, mais leur organisation est souvent basée sur un plan carré. De ce fait, elles présentent des toitures à quatre pans. De larges cheminées surmontent les toitures en ardoise, ainsi que des lucarnes, mais qui ne sont pas toujours alignées sur la façade contrairement au bâti ancien.

Le marquage différencié des entourages des baies, souvent marquées en relief, rehausse également la modénature³ de la façade, lui apportant des ombres par le relief. Cet entourage prend le relais des entourages en brique des constructions plus anciennes, et est quelquefois repris par de simples entourages de couleurs différenciés.

Les exploitations agricoles datant de cette époque se démarquent des corps de ferme traditionnels par la dissociation entre l'habitation et les bâtiments d'activités, qui forment généralement un « L » à côté du logis. De telles exploitations s'observent essentiellement au Sud d'une ligne entre La Haye-du-Puits et Isigny-sur-Mer.

Les églises datant de cette époque se repèrent facilement, notamment grâce à leur clocher carré, parfois indépendant de la nef, ou à leurs "murs lumière".

Plusieurs styles émergent dans l'architecture de la Reconstruction, différenciant des architectures dites issues du « mouvement régionaliste, du classicisme modernisé, et du modernisme ». Toutefois, ceci fait appel à une connaissance que seuls certains spécialistes possèdent.

Gamme colorée

Les matériaux employés dans les constructions traditionnelles sont principalement la pierre calcaire, la terre crue (bauge), l'ardoise naturelle, le béton (période Reconstruction).

La palette de couleurs issue de ces matériaux est dominée par les teintes pastelées : blanc-beige du calcaire, ocre-jaune de la terre, gris clair des enduits béton ou encore brun-beige du grès.

Le gris de l'ardoise domine largement les toitures, bien que les tuiles ne soient pas absentes, en particulier au sud-est.

Évolutions récentes

Les constructions plus récentes ont globalement respecté le principe d'une couleur claire en façade / foncée en toiture. Mais la première est plus souvent jaune clair, qu'ocre ou beige.

En outre, une certaine mode tend vers l'emploi de teintes plus saturées, qui tranchent alors avec les matériaux traditionnels, ou plus rabattues (bleu-gris, gris etc.) qui, ajoutées à d'autres teintes de même camaïeu, peuvent rendre l'urbanisation très "triste" dans le paysage (gris façade sur gris toiture).

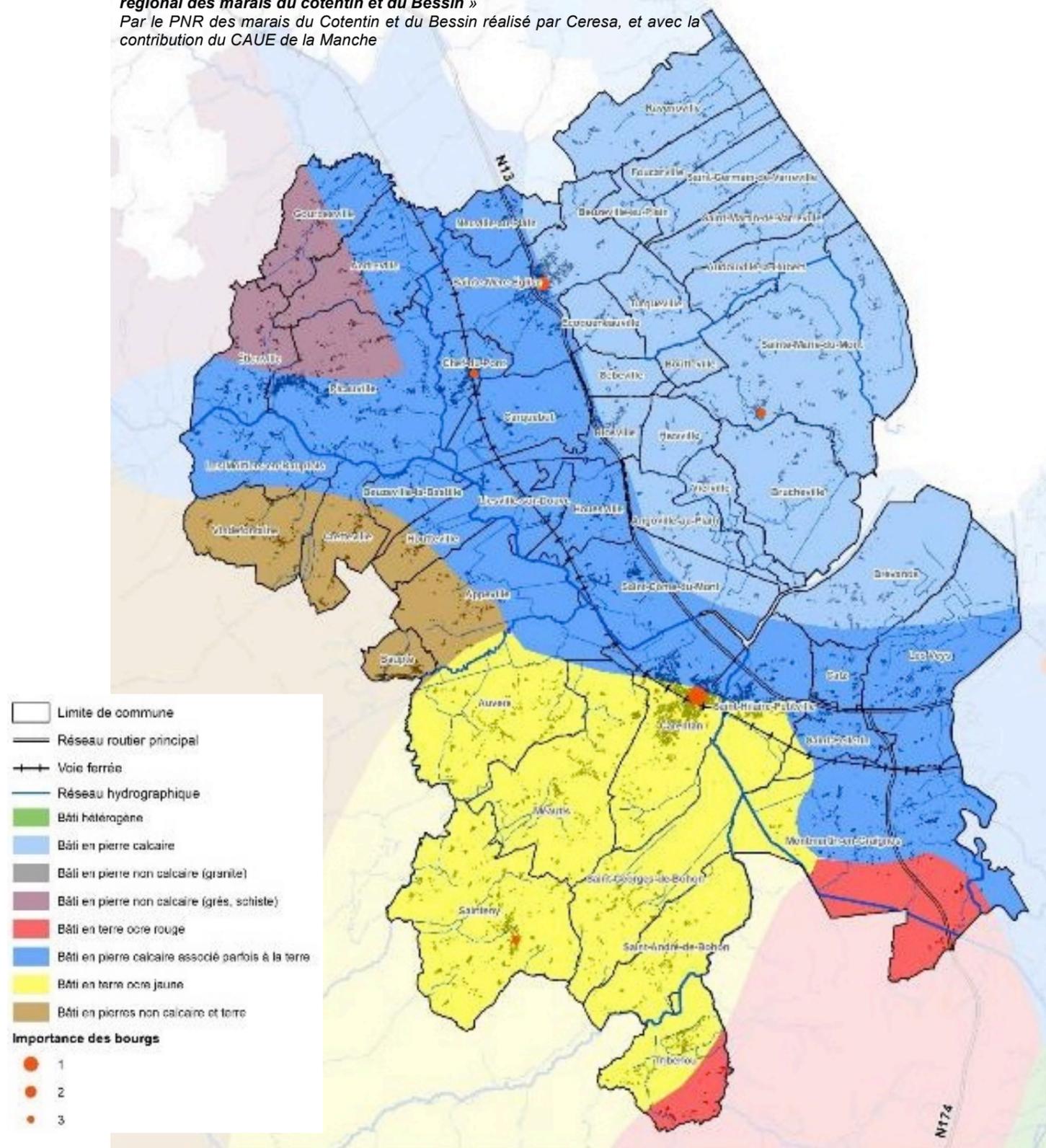


Concernant les bâtiments d'activités, la tôle colorée est principalement employée, ainsi que le bois pour les bâtiments agricoles. Il apparaît alors que la teinte naturelle du bois ainsi que les gris et brun neutres se marient mieux avec les couleurs des paysages du territoire.



CARTE de la répartition territoriale des matériaux utilisés traditionnellement pour la construction

Extrait du « document de référence sur les paysages du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin »
Par le PNR des marais du Cotentin et du Bessin réalisé par Ceresa, et avec la contribution du CAUE de la Manche



La **Pierre calcaire** donne le ton général au territoire étudié. Très pâle la pierre se teinte de lichens qui la tire vers le gris, parfois gris ocré rouge. Quelques touches de calcaire jaune, ou schiste orangé font vibrer les façades.

La couleur des joints prend beaucoup d'importance.

TRADITION LOCALE DOMINANTE : CALCAIRE ET ARDOISE



AUTRES PIERRES: LES PIERRES DE SCHISTE ET DE GRÈS



LA TERRE

OCRE ORANGÉ SUR LA PARTIE SUD-OUEST DU TERRITOIRE



OCRE JAUNE SUR LA PARTIE NORD-EST DU TERRITOIRE



Enjeu : HARMONIE DES ENDUITS CONTEMPORAINS AVEC LE BÂTI ANCIEN



Constructions et installations agricoles récentes

Souvent à l'écart de l'urbanisation, elles ont un rôle important dans la perception de la qualité des territoires

MATERIAUX ET COULEURS : inscription des constructions rurales récentes dans le paysage



COULEURS DANS LE PAYSAGES : ÉLÉMENTS DISSONNANTS



Clôtures

La limite entre l'espace privé et l'espace public n'est pas systématiquement marquée dans l'urbanisation traditionnelle.

Elle l'est autour des fermes-manoir du Plain, avec de hauts murs en pierre calcaire qui referment la cour.

A l'inverse, de nombreuses fermes isolées, implantées en « U », en « L » ou en longères, s'ouvrent sur la voie et ne sont séparées des parcelles attenantes qu'au moyen d'une clôture agricole (lisses normandes en bois, ...) très transparente.

Les constructions plus récentes mettent en œuvre des ouvrages plus "périurbains" et recherchent souvent un effet de "masque".

> La gamme des murets, des grillages, des clôtures à claire-voie ou des claustras est très large et disparate. Ses ouvrages se combinent ou non avec des haies aux essences plus ou moins exotiques ...

LIMITE ENTRE ESPACE PRIVÉ ET PUBLIC : RECENTES / ANCIENNES OPAQUES / TRANSPARENTES



CLÔTURES PÉRIURBAINES DISPARATES ...



Espaces publics

ESPACES PUBLICS : Place des voitures / qualité des aménagements : état de surface et plantations



Espaces mémoriels dans le paysage

Une importante attractivité touristique, ... une qualité paysagère parfois insuffisante (nappe de parking, espaces sans qualité en bordure de la RN13, ...).

Quel lien scénographique entre l'Histoire et l'identité des lieux ?

ESPACES MEMORIELS



Le monument aux morts, une occasion de mise en relation du site avec le bocage vallonné

Espaces publics ou récréatifs en lien avec l'eau : aménagement de rives et accès



Lisières d'urbanisation et entrée de ville

Carentan/St-Hilaire-Petitville

L'agglomération de Carentan/Saint-Hilaire-Petitville est implantée à l'interface entre le paysage des grands marais (marais de la Taute au sud, marais de la Douve au nord) et un paysage de bocage à grandes mailles à l'est et à l'ouest.

Par conséquent, les lisières d'urbanisation de l'agglomération sont conditionnées par ces typologies paysagères :

- au sud, les coteaux des marais de la Taute marquent physiquement la limite de l'urbanisation possible ;
 - au nord, il résulte de l'absence de dénivellation entre le secteur portuaire et les marais de la Douve, une frange urbaine floue. Le paysage entremêle de l'urbanisation, des prairies et des haies éparses, qui atténuent les perceptions notamment sur le camping ou l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Depuis la RN13, l'église de Carentan apparaît en point focal au centre de la silhouette urbaine ;
- à l'est et surtout à l'ouest, la progression de l'urbanisation sur le coteau est "arrêtée" par le contournement routier. Néanmoins, en certains endroits, l'urbanisation est au-delà du contournement, notamment autour du Foirail.

Sur la commune de Carentan, certaines opérations d'habitat récentes ont bénéficié d'aménagements paysages qualitatifs en lisière.

En matière d'entrées et de traversées de ville, l'agglomération est principalement desservie par la RD974. Sept séquences paysagères permettent de décrire le cadre urbain de cette traversée urbaine :

Séquence n°1 – traversée de zone d'activités non aménagée : l'espace routier est large et peu qualifiant ;

Séquence n°2 – interface « mixte » entre le Haut et le Bas Pays : cette séquence se situe sur le coteau est de la vallée de la Taute. Les abords de la voie sont principalement constitués d'habitat, mais pas uniquement, et les alignements différents. La topographie naturelle n'est pas valorisée (pour donner à voir le clocher de Carentan ou celui de Saint-Hilaire-Petitville par exemple) ;

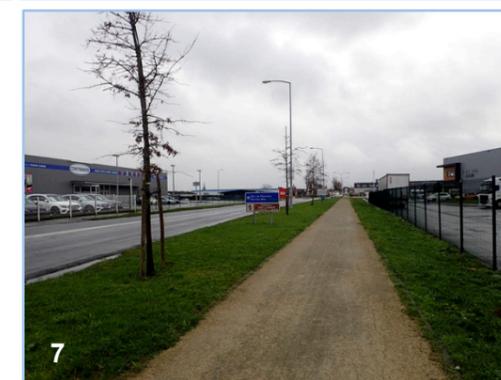
Séquence n°3 – large carrefour routier : cette séquence est à l'interface de plusieurs voies. Les abords de la Taute sont actuellement peu valorisés mais leur requalification est en projet.



Exemples d'aménagement d'entrée de ville/frange urbaine valorisant pour l'agglomération de Carentan



Images des séquences paysagères de la traversée de Carentan - Saint-Hilaire-Petitville

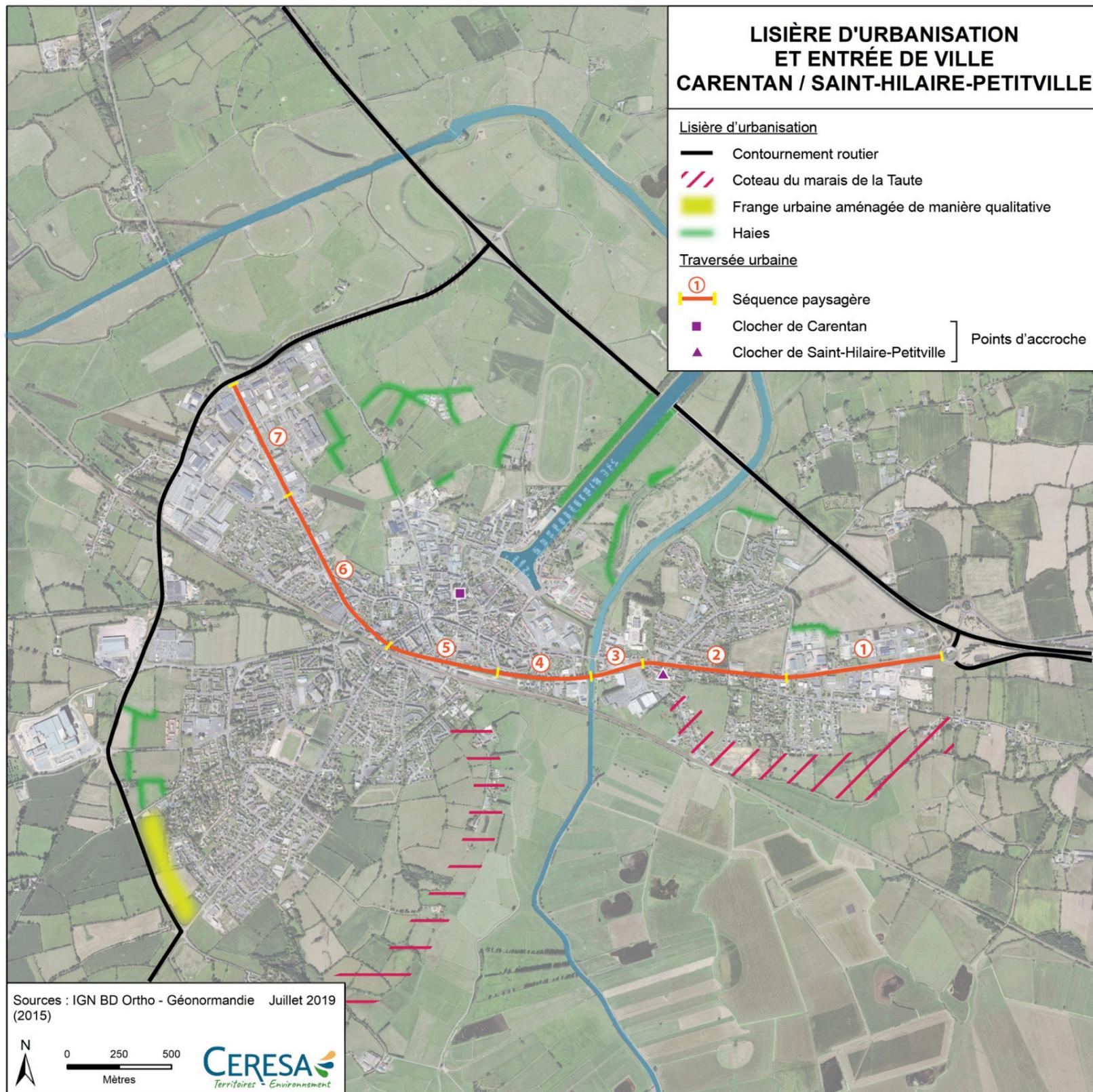


Séquence n°4 – large avenue : l'espace public devient davantage investi avec un alignement d'arbre et un trottoir de part et d'autre de la voie. Toutefois, l'interstice non aménagé entre l'avenue et la voie ferrée apparaît comme un espace disqualifiant ;

Séquence n°5 – traversée du centre-ville : cette séquence longeant la gare puis l'hôtel de ville a fait l'objet d'aménagements qualitatifs (organisation du stationnement, revêtements de sols, mobiliers, etc.) ;

Séquence n°6 – large avenue « mixte » : l'avenue reprend un caractère plus routier de par son gabarit et les matériaux employés. Les abords mêlent des maisons de ville alignées sur la rue et des bâtiments d'activités peu qualitatifs ;

Séquence n°7 – traversée de zone d'activités aménagée : cette séquence de zone d'activités, en écho à la première, a fait l'objet d'une requalification avec de larges espaces piétons/cycles ainsi que des espaces verts, offrant une entrée de ville valorisante.



Sainte-Mère-Eglise

Cette agglomération prend place au sein des paysages de bocage à large mailles du Plain. Elle est scindée en deux parties par la RN13, qui isole :

- le centre-ville et l’habitat côté est ;
- la zone d’activités et un quartier d’habitat (Vaulaville) côté ouest.

En matière d’entrées de ville, un fort contraste apparaît entre :

- l’entrée de ville « touristique » pour les visiteurs provenant de la RN 13 : les larges espaces verts accompagnant la voie offrent un cadre urbain très qualitatif ;
- les autres entrées de ville : les rues n’ont pas fait l’objet d’aménagements récents et, dans certains cas, ne sont pas adaptés aux flux qu’elles reçoivent (absence d’espace dédié aux piétons/cycles, croisements difficiles, etc.). C’est par exemple le cas de la route de Beuzeville-au-Plain.

Les lisières urbaines ne sont généralement pas traitées. Lorsqu’elles s’appuient sur des haies bocagères existantes, l’absence d’espace pour assurer leur entretien risque de compromettre leur pérennité.

Picauville – Pont L’Abbé

Cette agglomération prend place à l’interface entre le bocage à fine maille, qui s’étend au nord, et les grands marais de la Douve, situés au sud. De la même manière qu’à Carentan, les lisières d’urbanisation sont conditionnées par ces typologies paysagères :

- côté sud : l’urbanisation reste en retrait du coteau de la vallée de la Douve. Des points de vue vers les marais sont ainsi maintenus et la silhouette urbaine de la partie ancienne est très nettement lisible depuis les rives du fleuve ;
- côté nord : l’urbanisation a progressé sur le Haut-Pays en l’absence de contrainte forte. Toutefois, le bocage dense qui caractérise le paysage vient naturellement créer une lisière paysagère, malgré l’absence d’aménagements spécifiques.

Pont-L’Abbé est traversée par plusieurs routes départementales, en particulier les RD70 et RD15. Les entrées de ville ont souffert d’étalement urbain linéaire, sans aménagement spécifique des voies.

Autres communes

Comme décrit précédemment, de nombreux bourgs se sont étendus de manière linéaire le long des routes les traversant. Ces dernières n’ont pour autant jamais fait l’objet d’aménagements spécifiques permettant d’offrir des espaces dédiés aux piétons/cycles ou sécurisant les flux (espace de croisement, dégagement visuel...).



Contraste dans l’aménagement des entrées de ville sud (à gauche) et nord (à droite) de Sainte-Mère-Eglise



Silhouette urbaine de Pont l’Abbé, sur le versant du marais de la Douve



Etalement urbain (commune d’Etienville) en entrée de ville de Pont l’Abbé



Traversée de bourg (Beuzeville-la-Bastille)



Entrée de ville au caractère très routier, n’offrant pas de sécurité aux piétons (Chef-du-Pont)

> **TPOLOGIE DU BÂTI ET DE L'URBANISATION** : voir le chapitre 12

10.3 Patrimoine culturel

Les monuments historiques

Les servitudes patrimoniales du territoire sont listées ci-après. Elles ont été communiquées par le Porté à Connaissance de l'État. Leur présentation tient compte de l'ordre alphabétique des communes historiques : elles sont 22 à être concernées.

> Dans cette liste « IMH » abrège Monument Historique Inscrit, « CLMH », Monument Historique Classé.

AMFREVILLE

> Château - poterne - chapelle et bâtiment attenant à cette dernière (section B 91) - IMH 30/03/1965.

APPEVILLE

> Église (section A 334)- CLMH 14/10/1950.

AUVERS

> Église St Etienne (section A 428)- CLMH 21/03/1994 ;
> Château : façades et toitures des restes subsistants du château (pavillon central), bâtiment de dépendance du pavillon d'entrée Est (section A 964 / 966 / 968) - IMH 02/11/1972.

BEUZEVILLE-AU-PLAIN

> Église (A 134)- IMH28/02/1967 ;
> Château : façades et toitures du château sauf bâtiment attenant façade Est - façades et toitures des communes (A 182 / 190) - IMH 25/08/2005.

BEUZEVILLE-LA-BASTILLE

> Château de Plain-Marais : façades et toitures du château et des communs, douves avec pont et balustrades qui les entourent (A 162 / 165 / 168) - IMH 05/05/1975 ;
> Jardin bastionné. du château de Plain-Marais : assiette de la plate forme bastionnée, sauf bâtiments et douves avec ponts et balustrades, déjà inscrits IMH, les deux portails et les trois bassins, l'avant cour avec ses murs, le mur d'entrée avec ses deux tours (A 159 / 163 / 164 / 165 / 167 / 169) - IMH 11/02/1998.

BRUCHEVILLE

> Église - clocher et travée qui le supporte - CLMH 15/06/1954 ;
> Église - reste de l'édifice -A 165 - IMH 15/06/1954.

BRELANDS

> Crypte Église - A 113 - CLMH 09/09/2002 ;
> Église, y compris la sacristie -A 113 - IMH 13/06/2002.

CARENTAN

> Église - AC 227 - CLMH Liste 1862 ;
> Maison 47 rue Holgate: façades et toitures plus 31 trumeaux

peints - AH 323 - IMH 28/12/1978 ;
> Ancienne loge maçonnique : en totalité. -AC 72 - IMH 30/12/1983 ;
> Double porte Renaissance rue Séblin : AB 166 - IMH 05/11/1927 ;
> Arcades des maisons place de la République : AC 207. 210 - IMH 05/11/1927 ;
> Hôtel Hervieu de Pontlouis - 7 rue de l'Église - le portail d'entrée place Guillaume de Cerisay - les façades et toitures sur rue de l'Église et place Guillaume de Cerisay et sur cour, la cage d'escalier avec sa rampe en bois - AC 205 - IMH 02/08/1990.

CARQUEBUT

> Château de Franquetot : le logis et sa tour - les façades et les toitures des communs (en retour d'équerre) la boulangerie, les toitures et façades de l'aile ancienne et de la ferme voisine, le potager transformé. en jardin d'agrément et ses murs de clôture, le potager et l'étang -A 189 / 196 / 201 / 202 / 275. 277 – IMH 01/06/1995.

CHEF DU PONT

> Église -AB 56 - IMH 25/02/1958.

ETIENVILLE

> Église en totalité. - D 142 -IMH 163/03/1975 ;
> Presbytère - façades et toitures - D 143 - IMH 17/03/1975 ;
> Château - façades et toitures - D 111 - IMH 17/03/1975 ;
> Chapelle du Bon Sauveur – en totalité, y compris l'ensemble de son agencement – AB21 (bâtiment en partie sur Picauville AC536) – IMH 03/03/2006.

MEAUTIS

> Manoir de Donville - façades et toitures du logis ainsi que le décor des boiseries du vestibule d'entrée, façades et toitures de la charreterie et de la grange situées de part et d'autre de la cour d'honneur - ZA 33 - IMH 23/02/2011.

NEUVILLE-AU-PLAIN

> Château de Grandval - le château avec son décor intérieur - les communs - le parc et ses murs - le potager et ses douves - la cour d'honneur avec ses murs de clôture -A 91 / 93. 96 - IMH 06/09/1993.

PICAUVILLE

> Église - en totalité. - AB 19 - CLMH 10/02/1961 ;
> Domaine de l'Isle Marie - enceinte circulaire XI .me - façades et toitures (chapelle, hôpital, .curies)- colombier- pavillons - D- IMH 13/09/2001 ;
> Chapelle du Bon Sauveur - en totalité. y compris l'ensemble de son agencement - C 536 - pour la partie sur Etienville AB 1 - IMH 03/03/2006.

RAVENOVILLE

> Ancienne redoute - y compris les fossés, sauf le bâtiment - C 198 / 432 - IMH 14/09/1992.

SAINT-COME-DU MONT

> Église et cimetière l'entourant -AB 17 / 18 - CLMH 18/05/1946 ;
> Église - IMH 09/07/1927 ;
> Manoir de Haubourg : façades et toitures du logis et de l'ensemble des communs et le mur les reliant et fermant la cour au Sud Est - l'escalier vis avec sa cage d'escalier - la cheminée de la salle au rez-de-chaussée - la cheminée de la salle de l'entresol - la cheminée de la chambre Sud Est - l'étage avec sa toile - la cheminée de la chambre Nord Ouest. l'étage avec son décor peint - AD 64 - IMH 27/05/1986 ;
> Château du Bel Esnault- Le parc - ZD 29 - IMH 19/05/2010 ;
> Manoir du Rampan - le logis en totalité. - façades et toitures des communs - le porche d'entrée en totalité. – ZI 24 - IMH 02/10/1995.

SAINTE-MARIE-DU-MONT

> Eglise - CLMH Liste 1840 ;
> Sol de la place de l'Eglise - CLMH 11/05/1948 ;
> Ancien château de l'Islet - porche d'entrée, façades et toitures du châtelet subsistant et ses dépendances -A88 / 245 - IMH 08/02/1984 ;
> Ancienne redoute d'Audouville y compris ses fossés à l'exception de la maison d'habitation - A 115A 117- IMH23/06/1992.

SAINTE-MERE-EGLISE

> Église -AC 101 - CLMH Liste 1840.

SEBEVILLE

> Église - en totalité. -AI 81 - IMH 14/10/1970 ;
> Château - façades et toitures -A26-CLMH 31/07/1979 ;
> Château - trois cheminées subsistantes du château - façades et toitures de la partie ancienne avec ses arcades des communs - IMH 31/07/1979.

TURQUEVILLE

> Église-A 147- IMH 05/01/1925 / CLMH 27/08/2010.

LES VEYS

> Ancien corps de garde - IMH 14/09/1992 ;
> Manoir de Cantepie - façades et toitures du logis - les deux tours d'escalier- les deux cheminées du XVII^{ème} situées dans la partie centrale (l'une au ROC et l'autre à l' étage) - les façades et toitures des communs – les vestiges de la tour d'entrée - C 66 - IMH 26/08/1988.

VIERVILLE

> Tumulus néolithique à La Butte - dolmens - A 114 - CLMH 21/11/1974 ;
> Château avec ses décors intérieurs y compris le bâtiment contigu au pignon sud en totalité. - façades et toitures des deux pavillons de la cour d'honneur - le portail d'entrée avec ses piliers - le colombier – façades et toitures des communs à l'exclusion du logis attenant au colombier - le jardin d'agrément avec ses murs de clôture et ses portes - A 66 / 68 / 151 / 159 - 1MH 24/11/1997.

A préciser avec l'Architecte des Bâtiments de France

→ Les périmètres de protection qui méritent d'être remplacés par une délimitation des abords à enjeux.

De plus, certaines communes sont cernées par les emprises de périmètres d'édifices protégés au titre des monuments historiques de communes voisines. Il s'agit de :

ANGOVILLE-AU-PLAIN

> Périmètre château de Vierville.

AUDOUVILLE-LA-HUBERT

> Périmètre de la Redoute sur Sainte-Marie-du-Mont.

BEUZEVILLE-LA-BASTILLE

> Périmètre du domaine de l'Isle Marie sur Picauville.

BLOSVILLE

> Périmètre du château de Franquetot sur Coigny.

BRUCHEVILLE

> Périmètre Église et sol de la place sur Sainte-Marie-du-Mont ;

> Périmètre du château sur Sainte-Marie-du-Mont.

CARQUEBUT

> Périmètre de l'Église sur Chef-du-Pont ;

> Périmètre du domaine de l'Isle Marie sur Chef-du-Pont.

CHEF-DU-PONT

> Périmètre du domaine de Isle Marie sur Picauville.

CRETTEVILLE

> Périmètre château de Franquetot sur Coigny.

FOUCARVILLE

> Périmètre du château sur Bezeville-au-Plain.

PICAUVILLE

> Périmètre du jardin de Plain Marais sur Bezeville-la-Bastille.

SAINTE-MARIE-DU-MONT

> Périmètre Église sur Brucheville.

SAINTE-MÈRE-ÉGLISE

> Périmètre Église sur Bezeville-au-Plain

SAINTE-HILAIRE-PETITVILLE

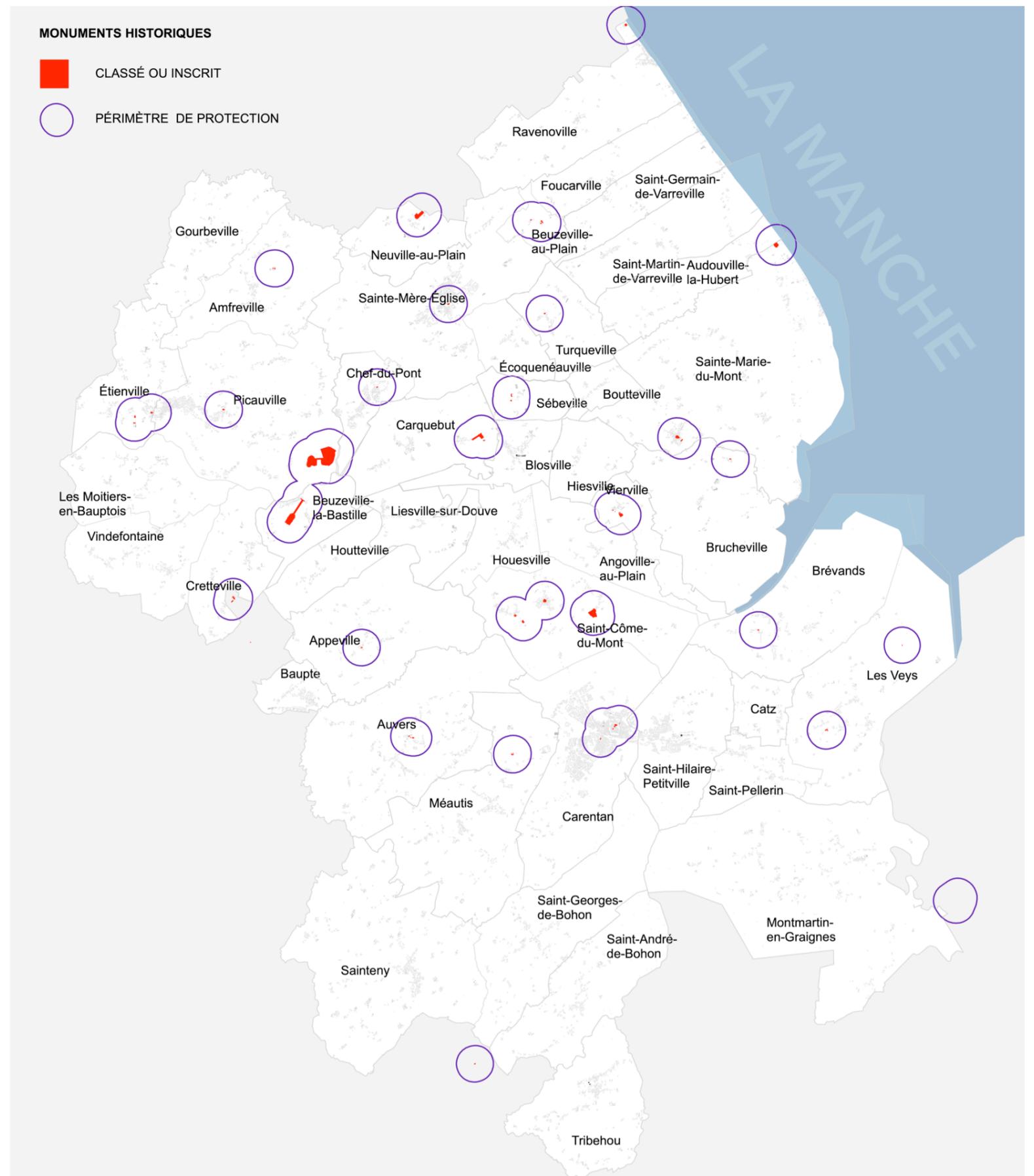
> Périmètre de la loge maçonnique sur Carentan ;

> Périmètre de l'hôtel Hervieu sur Carentan ;

> Périmètre de l'Église sur Carentan ;

> Périmètre des arcades sur Carentan.

La carte ci-contre permet de localiser ce patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques (classé ou inscrit) et d'envisager géographiquement l'emprise des périmètres de protection.



Premier repérage patrimonial

Outre le patrimoine faisant l'objet de mesures de protection au titre du Code du Patrimoine, au regard de la richesse du patrimoine architectural présent sur le territoire, un repérage par catégorie a été réalisé sur l'ensemble des communes.

Il est à ce stade des études indicatif.

La carte schématique ci-contre établit un premier état des lieux des éléments repérés. Ils sont regroupés en 4 catégories :

- Les **bâtiments ou ensemble de bâtiments remarquables** : châteaux, manoirs, corps de fermes, ... ;
- Les **autres constructions remarquables** : pont, moulin, pigeonnier, ...
- Les **édifices religieux** : églises et autres chapelles ;
- Le **petit patrimoine** : lavoirs, calvaires et autres ouvrages participant au patrimoine communal ;
- Les **vestiges** dont les vestiges du Mur de l'Atlantique.

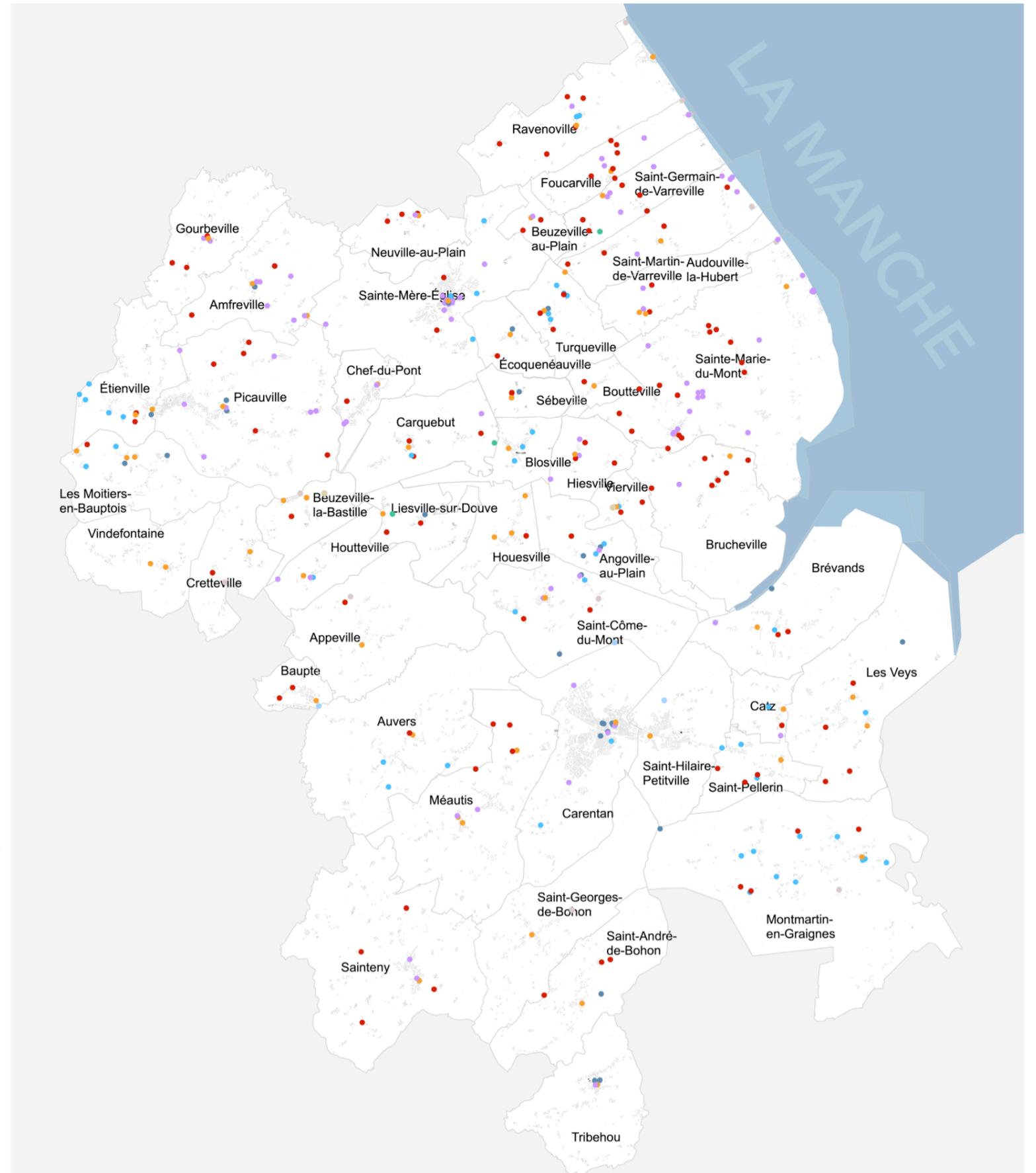
Le tableau ci-après, ainsi qu'un atlas, complètent la présentation par catégorie.

Ce dispositif permet de repérer plus précisément les éléments dits « exceptionnels », « remarquables », « intéressant » ou encore d'« intérêt » afin d'envisager une hiérarchisation qui permettra une prise en compte lors de la phase réglementaire du PLUi.

Finalité du repérage et d'une future hiérarchisation

- Définir différents niveaux de protection dans le règlement du PLUi afin de préserver les différents éléments patrimoniaux repérés et leurs abords en fonction de leur intérêt.

- Châteaux, manoirs, fermes et prieurés
- Édifices religieux (églises, chapelles et calvaires)
- Autres bâtis remarquables
- Lavoirs, fontaines et puits
- Ouvrages de franchissement (ponts, écluses)
- Patrimoine mémoriel (monuments aux morts)
- Moulins
- Ruines et vestiges (historiques et de guerre)



LES CONSTRUCTIONS OU ENSEMBLES DE CONSTRUCTIONS REMARQUABLES

CARACTERISTIQUES

Cette catégorie comprend les grandes propriétés et autres belles demeures de type châteaux, manoirs et villas. Elles comptent pour la plupart un parc attenant, des dépendances, etc.

HIERARCHISATION :

- 1- Ce patrimoine sera qualifié d' « **exceptionnel** » lorsqu'il fait l'objet d'un classement ou d'une inscription aux Monuments Historiques ;
- 2- Il sera dit « **remarquable** » lorsqu'il possède une historicité ou une qualité architecturale particulière ;
- 3- Il sera dit « **intéressant** » lorsqu'il participe de l'identité locale, sans être en lui-même exceptionnel. On désignera ainsi des corps de ferme, des maisons de pierre ou de terre, du patrimoine public XIX^e, etc..



AUTRES CONSTRUCTIONS / PETIT PATRIMOINE

CARACTERISTIQUES

Dans les marais (littoraux notamment), **des ouvrages en pierre** (ponts, écluses, moulins, etc.) participent au paysage et à l'identité des marais. Ces ouvrages de franchissement se détériorent : certains ne permettent plus le passage de véhicules agricoles, de bêtes, voir de piétons. Ils sont alors progressivement remplacés par des ouvrages en béton. Leur repérage vise à interroger sur l'intérêt de leur préservation (dans le cadre d'un projet de parcours touristique notamment)

Le **petit patrimoine** désigne de (petits) ouvrages caractéristiques du patrimoine vernaculaire des communes : lavoirs, fontaines, puits mais également calvaires ou stèle d'un intérêt particulier.



LES ÉDIFICES RELIGIEUX

CARACTERISTIQUES

Le repérage des **édifices religieux** vise les églises et autres édifices (chapelles).

Dans certaines communes, ces édifices possèdent des caractéristiques architecturales plus récentes que celles issues de leur période de construction initiale. C'est le cas des édifices touchés par les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale.

Le repérage, au-delà du classement vise à interroger sur leur devenir.

**Église Notre-Dame
(Baupte)**



**Église Saint-Pierre
(Sainteny)**



**Église Saint-Georges Reconstruction
(Saint-Georges-de-Bohon)**



**Église Notre-Dame
(Saint-Pellerin)**



LES PATRIMOINE MÉMORIEL

CARACTERISTIQUES

Les vestiges font référence à l'Histoire du territoire et notamment au débarquement sur les côtes normandes : ils participent directement à l'attractivité économique et touristique.

COMMUNE	NUM ID	CATÉGORIE	DESCRIPTION	LOCALISATION	ÉPOQUE	PROTECTION
Amfreville	AMF 01	bâti remarquable	Château poterne chapelle et bâtiment		XIV - XV - XVI	IMH - 30/03/1965
Amfreville	AMF 02	édifice religieux	Église Saint-Martin			X
Amfreville	AMF 03	édifice religieux	Chapelle de Cauquigny	cauquigny		X
Amfreville	AMF 04	bâti remarquable	La Moignerie			X
Amfreville	AMF 05	bâti remarquable	Presbytère			X
Amfreville	AMF 06	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Amfreville	AMF 07	arbre remarquable	1 arbre	presbytère		X
Amfreville		bâti remarquable	Prieuré de la Lande		XV et XXe	X
Angoville-au-Plain	ANG 01	édifice religieux	Église			X
Angoville-au-Plain	ANG 02	petit patrimoine	Lavoir	rue de cantereine		X
Angoville-au-Plain	ANG 03	bâti remarquable	Ancien presbytère			X
Angoville-au-Plain	ANG 04	petit patrimoine	Lavoir			X
Angoville-au-Plain	ANG 05	bâti remarquable	la Pilonnière	la pilonnerie	XIXe	X
Angoville-au-Plain	ANG 06	bâti remarquable	Maison	la guidonnerie		X
Angoville-au-Plain	ANG 07	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Apperville	APP 01	édifice religieux	Église Saint-Étienne	place de l'église	XIII	CLMH - 14/10/1950
Apperville	APP 02	bâti remarquable	Manoir d'Ozeville	Ozeville - rue de la Picotière		X
Audouville-la-Hubert	AUD 01	édifice religieux	Église romane Sainte-Honorine			X
Audouville-la-Hubert	AUD 02	bâti remarquable	Manoir de Pierville		XIe	X
Audouville-la-Hubert	AUD 03	bâti remarquable	Cour d'Andouville - communs		XVIe	X
Audouville-la-Hubert	AUD 04	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Audouville-la-Hubert	AUD 05	petit patrimoine	Vierge			X
Auvers	AUV 01	édifice religieux	Église Saint-Étienne	l'église		CLMH - 21/03/1994
Auvers	AUV 02	bâti remarquable	Château	l'église		IMH - 02/11/1972
Auvers	AUV 03	petit patrimoine	Lavoir	route du mesnil		X
Auvers	AUV 04	petit patrimoine	Fontaine	route de la bruyère		X
Auvers	AUV 05	petit patrimoine	Lavoir	route de cantepie		X
Baupte	BAU 01	édifice religieux	Église Notre-Dame		XVIe	X
Baupte	BAU 02	bâti remarquable	Prieuré Notre-Dame du Fresne		XVe	X
Baupte	BAU 03	bâti remarquable	Manoir du Fresne		XVe	X
Baupte	BAU 04	petit patrimoine	Pont sur la Sèves			X
Beuzeville-au-Plain	BAP 01	édifice religieux	Église Saint-Brice		XI - XIII	IMH - 28/02/1967
Beuzeville-au-Plain	BAP 02	bâti remarquable	Château-Manoir de Beuzeville		XVI - XVIII	IMH - 25/08/2005
Beuzeville-au-Plain	BAP 03	bâti remarquable	Ferme-Manoir d'Artilly		XVI/XIXe	X
Beuzeville-au-Plain	BAP 04	arbre remarquable	1 ifs			X
Beuzeville-la-Bastille	BEU 01	bâti remarquable	Château de Plain Marais	rue de liveteau		IMH - 05/05/1975
Beuzeville-la-Bastille	BEU 02	édifice religieux	Jardin bastionné			IMH - 11/02/1998
Beuzeville-la-Bastille	BEU 03	édifice religieux	Église gothique Saint-Vincent		XVe	X
Beuzeville-la-Bastille	BEU 04	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Beuzeville-la-Bastille	BEU 05	petit patrimoine	Calvaire			X
Blosville	BLO 01	édifice religieux	Église Saint-Christophe		XIIIe	X
Blosville	BLO 02	petit patrimoine	Fontaine maçonnée			X
Blosville	BLO 03	petit patrimoine	Puits	les vieilles cours		X
Blosville	BLO 04	petit patrimoine	Lavoir	les fontaines		X
Blosville	BLO 05	arbre remarquable	2 arbres	cimetière de l'église		X
Blosville		bâti remarquable	La couture	?	XVIIIe	X
Boutteville	BOU 01	édifice religieux	Église Saint-Hermeland			X
Boutteville	BOU 02	bâti remarquable	Manoir de la cour		XVe	X
Boutteville	BOU 03	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Boutteville	BOU 04	bâti remarquable	Château renaissance de Reuville		XIXe	X
Brévands	BRÉ 01	édifice religieux	Église et sacristie		XII - XVII - XIV	IMH - 13/06/2002
Brévands	BRÉ 02	édifice religieux	Crypte de l'Église Saint-Martin			CLMH - 09/09/2002
Brévands	BRÉ 03	bâti remarquable	Château de Vermont		XVIII / XIXe	X
Brévands	BRÉ 04	bâti remarquable	Château le Colombier			X
Brévands	BRÉ 05	petit patrimoine	Lavoir			X
Brévands	BRÉ 06	bâti remarquable	Ferme de la Gancellerie	la gancellerie		X
Bruccheville	BRU 01	édifice religieux	Clocher et travée de l'église	rue de l'église	XII - XIV - XV - XVI	CLMH - 15/06/1954
Bruccheville	BRU 02	Restes de l'Église				IMH - 15/06/1954
Bruccheville	BRU 03	bâti remarquable	Manoir de Beaucron	beaucron	XVIIe	X
Bruccheville	BRU 04	bâti remarquable	Manoir de Barville	barville	XVIIe	X
Bruccheville	BRU 05	bâti remarquable	Manoir de Bascardon	bascardon		X
Bruccheville	BRU 06	bâti remarquable	Manoir de Rochefort			X
Bruccheville	BRU 07	bâti remarquable	Manoir la Fisée	la fisée	XVIIIe	X
Bruccheville	BRU 08	bâti remarquable	Manoir des Rousselières	les rousselières	XVIIe	X
Bruccheville	BRU 09	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Carentan	CAR 01	édifice religieux	Église Notre-Dame		Xie (détruite puis reconstruite)	CLMH - liste 1862
Carentan	CAR 02	bâti remarquable	Hôtel de ville		XVIIe	X
Carentan	CAR 03	bâti remarquable	Double porte Renaissance - (Hôtel de Ponthergé)	47 rue séblène	1554	IMH - 05/11/1927
Carentan	CAR 04	bâti remarquable	Hôtel de Lessey	rue des prêtres		X
Carentan	CAR 05	bâti remarquable	Ancienne loge maçonnique	impasse des saules	1788	IMH - 30/12/1983
Carentan	CAR 06	bâti remarquable	Hôtel Hervieu de Pontlouis - Hôtel de Dey - portail, façades, toitures, cage d'escalier	5-7 rue de l'église	XVIIe	IMH - 02/08/1990
Carentan	CAR 07	bâti remarquable	Arcades des maisons	place de la république	XIV - XV	IMH - 05/11/1927
Carentan	CAR 08	bâti remarquable	Hôtel de Charvalon - presbytère	place Guillaume de Cerisay		X
Carentan	CAR 09	bâti remarquable	Maison	47 rue holgate	XVIII	IMH - 28/12/1978

COMMUNE	NUM ID	CATÉGORIE	DESCRIPTION	LOCALISATION	ÉPOQUE	PROTECTION
Carentan	CAR 10	petit patrimoine	Lavoir des fontaines	rue du vieux lavoir	XVIIIe	X
Carentan	CAR 11	petit patrimoine	Lavoir	la gallotterie		X
Carentan	CAR 12	bâti remarquable	Ancien hôpital de Carentan	45 rue holgate		X
Carentan	CAR 13	arbre remarquable	1 arbre	hôtel de ville		X
Carentan	CAR 14	alignement d'arbres	entrée de ville de Carentan			X
Carentan		?	La tour observatoire	?		X
Carquebut	CAQ 01	édifice religieux	Église Saint-Ouen		XII / XVIe	X
Carquebut	CAQ 02	bâti remarquable	Manoir des Fontaines			X
Carquebut	CAQ 03	bâti remarquable	Manoir de Courcy	église	XVIIe	X
Carquebut	CAQ 04	bâti remarquable	Château de Franquetôt		XVIIe	IMH - 01/06/1995
Carquebut	CAQ 05	petit patrimoine	Fontaine Saint-Ouen et son lavoir			X
Carquebut	CAQ 06	arbre remarquable	1 ifs	cimetière de l'église		X
Carquebut		autre construction	Ancien Moulin-à-Vent			X
Carquebut		petit patrimoine	Lavoir	le port		X
Catz	CAT 01	édifice religieux	Église Saint-Grégoire-Légrand			X
Catz	CAT 02	bâti remarquable	Manoir de Banville		XVe	X
Catz	CAT 03	petit patrimoine	Lavoir			X
Chef-du-Pont	CDP 01	édifice religieux	Église Sainte-Colombe-en-Cotentin	eglise	XIe	IMH - 25/02/1958
Chef-du-Pont	CDP 02	bâti remarquable	Château Leval et son pigeonnier		XVIIIe	X
Chef-du-Pont	CDP 04	bâti remarquable	Ferme du Haut de la rue		XVI/XVIIe	X
Chef-du-Pont	CDP 03	arbre remarquable	1 ifs et alignement d'arbres	cimetière de l'église		X
Cretteville	CRE 01	édifice religieux	Église Notre-Dame		XII / XV / XVIIe	X
Cretteville	CRE 02	bâti remarquable	Les Asselines		XVIIIe	X
Cretteville	CRE 03	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Cretteville		bâti remarquable	Ferme de la cour - restes du château		XVI / XVIIe	X
Cretteville		édifice religieux	Oratoire Notre-Dame-des-Maris			X
Écoqueneauville	ECO 01	édifice religieux	Église Saint-Laurent		XIVe	X
Écoqueneauville	ECO 02	bâti remarquable	Ferme du Moulinet (petit moulin en ruine)			X
Écoqueneauville	ECO 03	arbre remarquable	1 ifs	cimetière de l'église		X
Écoqueneauville		bâti remarquable	Ferme du Colombier - vieux pressoir			X
Écoqueneauville		bâti remarquable	Ferme du Grand Hameau			X
Étienville	ETI 01	édifice religieux	Église Saint-Georges		XII / XVIIIe	IMH - 16/03/1975
Étienville	ETI 02	édifice religieux	Presbytère		1450	IMH - 17/03/1975
Étienville	ETI 03	bâti remarquable	Château - La Cour d'Étienville		XVIIe	IMH - 17/03/1975
Étienville	ETI 04	édifice religieux	Chapelle du Bon-Sauveur		XX	IMH - 03/03/2006
Étienville	ETI 05	bâti remarquable	Fondation du Bon-Sauveur			X
Étienville	ETI 06	petit patrimoine	Fontaine	le port patrix		X
Étienville	ETI 07	petit patrimoine	Lavoir	neuville		X
Étienville	ETI 08	petit patrimoine	Fontaine	l'onglaie		X
Étienville	ETI 09	petit patrimoine	Fontaine	l'onglaie		X
Étienville	ETI 10	petit patrimoine	Fontaine	cerveuil		X
Étienville	ETI 11	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Foucarville	FOU 01	édifice religieux	Église Saint-Lô			X
Foucarville	FOU 02	bâti remarquable	Le Vicomte			X
Foucarville	FOU 03	bâti remarquable	Planche aux Loups	planche aux loups		X
Foucarville	FOU 04	bâti remarquable	Hameau Vigier	hameau vigier		X
Foucarville	FOU 05	bâti remarquable	Les Moitiers	moitiers		X
Foucarville	FOU 06	bâti remarquable	Le Hameau Dauphin	dauphin		X
Foucarville	FOU 07	bâti remarquable	Ferme de la Ferrière	la ferrière	XVI/XVIIe	X
Foucarville	FOU 08	vestige	Blockaus	saint hubert		X
Foucarville	FOU 09	vestige	Blockaus	mauger		X
Foucarville	FOU 10	arbre remarquable	2 ifs	cimetière de l'église		X
Gourbesville	GOU 01	bâti remarquable	Manoir de la cour de Gourbesville		XVI / Xxe	X
Gourbesville	GOU 02	édifice religieux	Église Saint-Ermeland		XII / XIII / XIVe	X
Gourbesville	GOU 03	bâti remarquable	Le temple			X
Gourbesville	GOU 04	bâti remarquable	L'amplière			X
Gourbesville	GOU 05	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Gourbesville	GOU 06	bâti remarquable	Ferme des Blaisots	La Blaisoterie		X
Gourbesville		bâti remarquable	Presbytère		XVIII/XIXe	X
Hiesville	HIE 01	édifice religieux	Église Saint-Côme et Saint-Damien			X
Hiesville	HIE 02	bâti remarquable	Château de Hiesville		XVII / XIXe	X
Hiesville	HIE 03	bâti remarquable	Restes du Château de la Colombière			X
Hiesville	HIE 04	bâti remarquable	Ferme	calloville		X
Houesville	HOUE 01	édifice religieux	Église Saint-Brice et Saint-Gilles		XVIe	X
Houesville	HOUE 02	bâti remarquable	Château du Vivier		XVIII / XIXe	X
Houesville	HOUE 03	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Houesville	HOUE 04	petit patrimoine	Calvaire Saint-Clément			X
Houesville	HOUE 05	petit patrimoine	La croix Paon			X
Houesville		bâti remarquable	La cour d'Houesville		XVIII / XIXe	X
Houtteville	HOUT 01	édifice religieux	Église Saint-Jean-Baptiste		XIe	X
Houtteville	HOUT 02	petit patrimoine	Lavoir	les Fremys / la grimonière		X
Les-Moitiers-en-Bauptois	LMB 01	édifice religieux	Église Notre-Dame-de-l'Assomption			X
Les-Moitiers-en-Bauptois	LMB 02	petit patrimoine	Lavoir			X
Les-Moitiers-en-Bauptois	LMB 03	édifice religieux	Chapelle Notre-Dame-de-Fatima			X
Les-Moitiers-en-Bauptois	LMB 04	petit patrimoine	Lavoir			X
Les-Moitiers-en-Bauptois	LMB 05	bâti remarquable	La Dorglanderie		XVII / XXe	X
Les-Moitiers-en-Bauptois	LMB 06	bâti remarquable	Ancien presbytère			X

COMMUNE	NUM ID	CATÉGORIE	DESCRIPTION	LOCALISATION	ÉPOQUE	PROTECTION
Les-Moitiers-en-Bauptois	LMB 07	bâti remarquable	Maison du Marais			X
Les-Moitiers-en-Bauptois	LMB 08	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Les-Moitiers-en-Bauptois		bâti remarquable	La cour des Moitiers		XVI / XVIIe	X
Les-Moitiers-en-Bauptois		bâti remarquable	La Juganvillerie		XV / XVIIIe	X
Les-Moitiers-en-Bauptois		édifice religieux	Oratoire Saint-Martin		1962	X
Les Veys	LVS 01	édifice religieux	Église Saint-Martin		XII / XVIIe	X
Les Veys	LVS 02	bâti remarquable	Vieux Château de Beuzeville		XVIe	X
Les Veys	LVS 03	petit patrimoine	Lavoir	la bretonnière		X
Les Veys	LVS 04	édifice religieux	Chapelle Saint-Guingalois d'Auville		XIV / XVIe	X
Les Veys	LVS 05	bâti remarquable	Saint-Sauveur	saint-sauveur	XVI/XVII e	X
Les Veys	LVS 06	bâti remarquable	La Poissonnerie	la poissonnerie	XVIe	X
Les Veys	LVS 07	bâti remarquable	Manoir de Cantepie		XVI -XVII	IMH - 26/08/1988
Les Veys	LVS 08	bâti remarquable	Ancien Corps de Garde	la grève	XVIII	IMH - 14/09/1992
Les Veys	LVS 09	bâti remarquable	La Mésiraigue		XVIII	X
Les Veys	LVS 10	bâti remarquable	La Gonnière		XVIIe	X
Les Veys	LVS 11	bâti remarquable	La Nicollerie	rue d'Auville		X
Les Veys		petit patrimoine	Calvaire			X
Les Veys		petit patrimoine	Puits			X
Liesville-sur-Douve	LSD 01	édifice religieux	Église Saint-Martin			X
Liesville-sur-Douve	LSD 02	autre construction	Moulin à vent	prox église		X
Liesville-sur-Douve	LSD 03	bâti remarquable	Ferme de Saulx	le saulx	1631	X
Liesville-sur-Douve	LSD 04	bâti remarquable	Maison de la rue du bas		1775	X
Liesville-sur-Douve	LSD 05	bâti remarquable	Pigeonnier			X
Liesville-sur-Douve	LSD 06	arbre remarquable	1 arbre	chemin rural n°5		X
Liesville-sur-Douve		bâti remarquable	Ferme de l'Hospice		XVIII	X
Liesville-sur-Douve		petit patrimoine	Pont		XVIII	X
Liesville-sur-Douve		petit patrimoine	Ancien four à chaux		XIX	X
Méautis	MEA 01	édifice religieux	Église gothique			X
Méautis	MEA 02	bâti remarquable	La mare des pierres	la mare des pierres		X
Méautis	MEA 03	bâti remarquable	Manoir de Donville-Coupeville		XVIIe - 1778	IMH - 23/02/2011
Méautis	MEA 04	édifice religieux	Chapelle de Donville	hameau de donville	XIIIe	X
Méautis	MEA 05	bâti remarquable	Le Lude	la lude		X
Méautis	MEA 06	bâti remarquable	Artilly	artille		X
Méautis		bâti remarquable	La Grandvallerie	le bas bosq		X
Méautis		bâti remarquable	La Pallière			X
Méautis		bâti remarquable	?	hameau la désillierie	reconstruction	X
Méautis		bâti remarquable	?	mare palu / bas bosq	reconstruction	X
Méautis		bâti remarquable	?	la lande godars / corbeauville / le bas bosq		X
Méautis		édifice religieux	Prieuré	hameau de donville		X
Méautis		petit patrimoine	Fontaine de la Chasse verte			X
Méautis		petit patrimoine	Puits en pierre			X
Méautis		vestige	Ancien moulin de la cour	près des osiers / étang		X
Montmartin-en-Graignes	MEG 01	édifice religieux	Église Saint-Martin		XIIe	X
Montmartin-en-Graignes	MEG 02	petit patrimoine	Lavoir			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 03	petit patrimoine	Fontaine			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 04	petit patrimoine	Fontaine			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 05	bâti remarquable	Château des Vignes	les vignes	XVe	X
Montmartin-en-Graignes	MEG 06	petit patrimoine	Lavoir			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 07	petit patrimoine	Fontaine			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 08	bâti remarquable	Manoir de Rochefort	rochefort	XIXe	X
Montmartin-en-Graignes	MEG 09	petit patrimoine	Lavoir			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 10	petit patrimoine	Lavoir			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 11	bâti remarquable	Manoir du Clos			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 12	bâti remarquable	Manoir de Saint-Nicolas	saint-nicolas		X
Montmartin-en-Graignes	MEG 13	petit patrimoine	Lavoir			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 14	petit patrimoine	Lavoir			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 15	petit patrimoine	Lavoir			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 16	bâti remarquable	Maison des Ormes et son ancienne écluse			X
Montmartin-en-Graignes	MEG 17	bâti remarquable	maison en terre	La planque		X
Montmartin-en-Graignes		bâti remarquable	Manoir de Montergny			X
Montmartin-en-Graignes		bâti remarquable	Tourelles, porches, avenues			X
Montmartin-en-Graignes		petit patrimoine	Calvaire			X
Montmartin-en-Graignes		vestige	Ruines du château de Briseval - pavillon et porte			X
Neuville-au-Plain	NAP 01	édifice religieux	Église			X
Neuville-au-Plain	NAP 02	bâti remarquable	Château de Grandval		XVIII	IMH - 06/09/1993
Neuville-au-Plain	NAP 03	bâti remarquable	Château de la Roche		1888	X
Neuville-au-Plain	NAP 04	bâti remarquable	Les Bergeries			X
Picauville	PIC 01	édifice religieux	Église Saint-Candide		XIII / XV / XVIIe	CLMH - 10/02/1961
Picauville	PIC 02	bâti remarquable	Presbytère		XVIIe	X
Picauville	PIC 03	bâti remarquable	Ancien prieuré		XVIe	X
Picauville	PIC 04	bâti remarquable	Château de Bernaville			X
Picauville	PIC 05	bâti remarquable	Manoir Vains			X
Picauville	PIC 06	bâti remarquable	Manoir de la Haulle		XVIe	X
Picauville	PIC 07	bâti remarquable	Manoir le Foirage			X
Picauville	PIC 08	édifice religieux	Chapelle du Bon-Sauveur		XX	IMH - 03/03/2006

COMMUNE	NUM ID	CATÉGORIE	DESCRIPTION	LOCALISATION	ÉPOQUE	PROTECTION
Picauville	PIC 09	bâti remarquable	Domaine de l'Isle-Marie		XVII	IMH - 13/09/2001
Ravenoville	RAV 01	édifice religieux	Église Saint-Gilles			X
Ravenoville	RAV 02	bâti remarquable	Domaine de Ravenoville			X
Ravenoville	RAV 03	petit patrimoine	Lavoir			X
Ravenoville	RAV 04	petit patrimoine	Lavoir			X
Ravenoville	RAV 05	bâti remarquable	Manoir de Surville		XVI/XIXe	X
Ravenoville	RAV 06	bâti remarquable	Ferme de Portbail		XVI/XIXe	X
Ravenoville	RAV 07	bâti remarquable	Ferme du Mesnil			X
Ravenoville	RAV 08	bâti remarquable	Manoir de Cibrantot		XVIII/XIXe	X
Ravenoville	RAV 09	petit patrimoine	Vierge noire			X
Ravenoville	RAV 10	bâti remarquable	Ancienne redoute			IMH - 14/09/1992
Saint-André-de-Bohon	SAB 01	édifice religieux	Église Saint-André			X
Saint-André-de-Bohon	SAB 02	bâti remarquable	Maison de l'Ange			X
Saint-André-de-Bohon	SAB 03	bâti remarquable	Manoir de Bohon	le manoir	XVIIe	X
Saint-André-de-Bohon	SAB 04	bâti remarquable	Chambres d'hôtes - bâti en terre	le boscq		X
Saint-André-de-Bohon	SAB 05	arbre remarquable	Chêne pédonculé			X
Saint-Côme-du-Mont	SCM 01	édifice religieux	Église Saint-Côme et Saint-Damien			CLMH - 18/05/1946
Saint-Côme-du-Mont	SCM 02	bâti remarquable	Manoir de Haubourg			IMH - 09/07/1927
Saint-Côme-du-Mont	SCM 03	bâti remarquable	manoir du Rampan			IMH - 27/05/1986
Saint-Côme-du-Mont	SCM 04	petit patrimoine	Lavoir			IMH - 02/10/1995
Saint-Côme-du-Mont	SCM 05	bâti remarquable	Château de Bel Esnault			X
Saint-Côme-du-Mont	SCM 06	bâti remarquable	Ferme du Colombier	village de la haute d'addeville		IMH - 19/05/2010
Saint-Côme-du-Mont	SCM 07	petit patrimoine	Lavoir			X
Saint-Côme-du-Mont	SCM 08	bâti remarquable	Maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin			X
Saint-Côme-du-Mont	SCM 09	petit patrimoine	Pont sur le Jourdan	prox D 974		X
Saint-Côme-du-Mont	SCM 10	autre construction	Écluse de la Barquette			X
Saint-Côme-du-Mont		édifice religieux	Vestiges de l'ancienne chapelle de Saint-Martin d'Audouville	lieu saint-jean basse addeville		X
Saint-Georges-de-Bohon	SGB 01	édifice religieux	Église Saint-Georges		XXe	X
Saint-Georges-de-Bohon	SGB 02	bâti remarquable	L'Émonderie	l'émonderie	XVIe	X
Saint-Georges-de-Bohon		bâti remarquable	Château d'Ombrevail ?		1823	X
Saint-Germain-de-Varville	SGV 01	édifice religieux	Église Saint-Germain		XIII / XVIe	X
Saint-Germain-de-Varville	SGV 02	bâti remarquable	Château de Gourmont		XIXe	X
Saint-Germain-de-Varville	SGV 03	bâti remarquable	Château de Clamogran (ou de Mesnil)		XVIIIe	X
Saint-Germain-de-Varville	SGV 04	bâti remarquable	La cour Saint-Germain			X
Saint-Germain-de-Varville	SGV 05	bâti remarquable	Ferme de Gerville			X
Saint-Germain-de-Varville	SGV 06	bâti remarquable	Château de Vaugoubert		XIXe	X
Saint-Germain-de-Varville	SGV 07	arbre remarquable	4 arbres	cimetière de l'église		X
Saint-Germain-de-Varville	SGV 08	petit patrimoine	vierge	D129/D14		X
Saint-Germain-de-Varville	SGV 09	bâti remarquable	ferme	La Rivière		X
Saint-Germain-de-Varville		petit patrimoine	Ancien Moulin à vent du Mesnil		1805	X
Saint-Hilaire-Petitville	SHP 01	édifice religieux	Église romane de Saint-Hilaire			X
Saint-Hilaire-Petitville	SHP 02	petit patrimoine	Lavoir	Le Mesnil		X
Saint-Hilaire-Petitville		bâti remarquable	Le Manoir		XVI/XIXe	X
Saint-Hilaire-Petitville		bâti remarquable	La Dennerie		XIX	X
Saint-Hilaire-Petitville		bâti remarquable	Ancienne briquetterie			X
Saint-Martin-de-Varville	SMV 01	édifice religieux	Église romane		XI/XIIe	X
Saint-Martin-de-Varville	SMV 02	bâti remarquable	Ferme-Manoir de Carantilly	carantilly	XVII/XVIIIe	X
Saint-Martin-de-Varville	SMV 03	bâti remarquable	Ferme les Dunes	les dunes		X
Saint-Martin-de-Varville	SMV 04	bâti remarquable	Ferme des Mezières - Manoir de Juganville	les mézières		X
Saint-Martin-de-Varville	SMV 05	bâti remarquable	Ferme-Manoir la Verte Londe	la verte londe		X
Saint-Pellerin	SPL 01	édifice religieux	Église Notre-Dame		XIII	X
Saint-Pellerin	SPL 02	bâti remarquable	Manoir de Silland	sailland	XVIe	X
Saint-Pellerin	SPL 03	petit patrimoine	Lavoir	sailland		X
Saint-Pellerin	SPL 04	bâti remarquable	Ferme-Château le Blois	le bois	XVIIe	X
Saint-Pellerin	SPL 05	bâti remarquable	Ferme la Mornière	la mornière	XVI	X
Saint-Pellerin	SPL 06	petit patrimoine	Puits	secqueville		X
Saint-Pellerin	SPL 07	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 01	édifice religieux	Église-Notre-Dame			CLMH - liste 1840
Sainte-Marie-du-Mont			Sol de la place de l'église			CLMH - 11/05/1948
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 02	bâti remarquable	Ancien château de l'Islet		XVI - XVII	IMH - 08/02/1984
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 03	bâti remarquable	Ferme-Manoir de la Maillardière	maillardière	XVIIe	X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 04	bâti remarquable	Manoir de Blainville	blainville		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 05	bâti remarquable	Manoir de Mardelle	mardelle		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 06	bâti remarquable	Dépendances du château de Reuville			X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 07	bâti remarquable	Manoir de Franqueville	franqueville		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 08	bâti remarquable	Manoir de Brécourt		XII/XVIIIe	X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 09	bâti remarquable	Manoir de la Rivière	la rivière	XVIe	X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 10	bâti remarquable	Le Grand Hard	grand hard		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 11	bâti remarquable	Ferme-Manoir de Laval	laval		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 12	bâti remarquable	Le Manoir	le manoir		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 13	bâti remarquable	Manoir de Vienville	la vienville		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 14	bâti remarquable	Le Manoir d'Haudienville	haudienville	XVIe	X

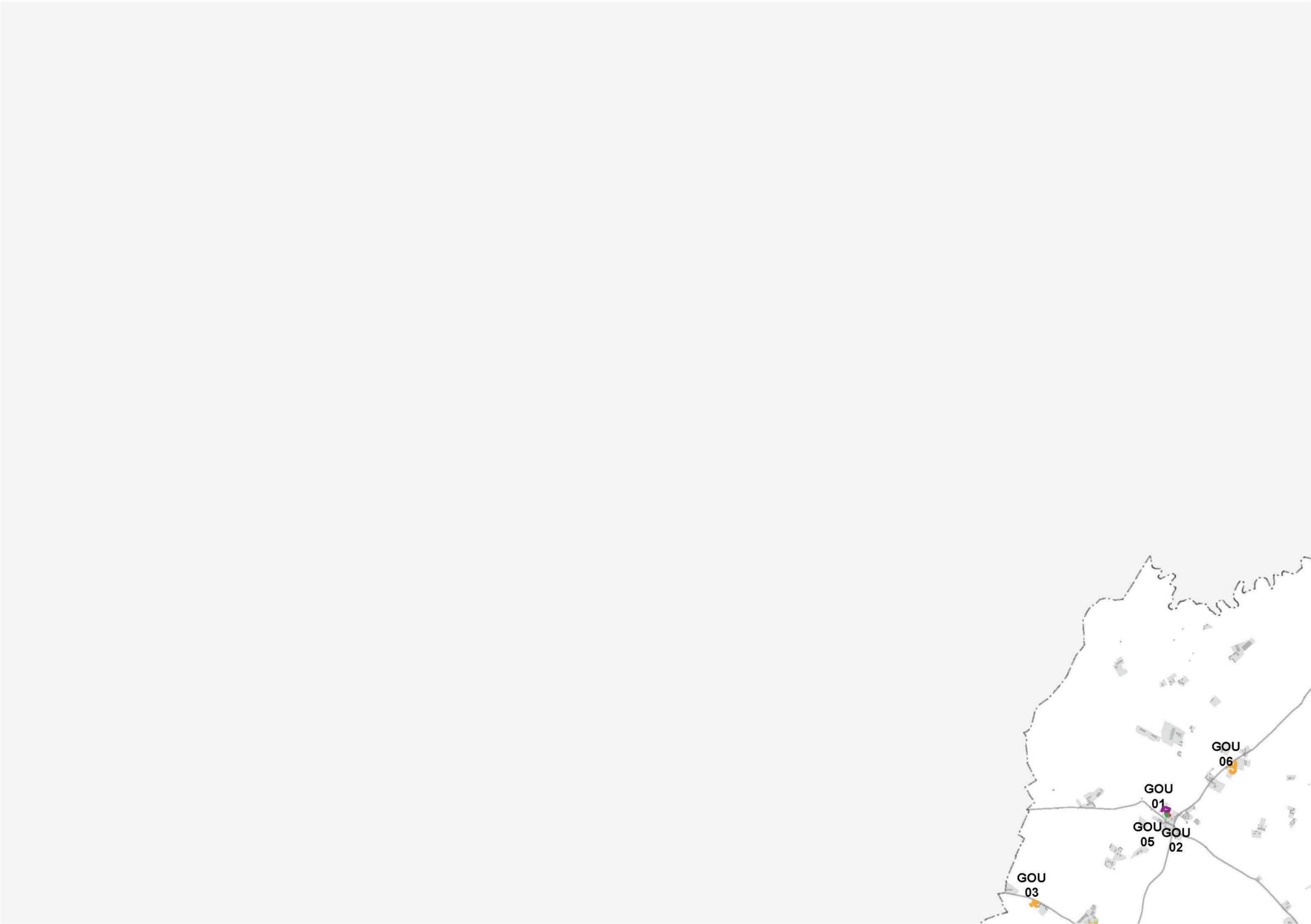
COMMUNE	NUM ID	CATÉGORIE	DESCRIPTION	LOCALISATION	ÉPOQUE	PROTECTION
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 15	édifice religieux	Chapelle de la Madeleine		XVIe Xxe	X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 16	bâti remarquable	Maison	36 place de l'église	XX	IMH - 01/03/2017
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 17	alignement d'arbres		Chemin de la rivière de poupeville		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 18	bâti remarquable	Ferme-Manoir de Poupeville	Hameau Poupeville		X
Sainte-Marie-du-Mont	SMM 19	vestige	Ancienne redoute d'Andouville	la redoute	XVII	IMH - 23/06/1992
Sainte-Marie-du-Mont		bâti remarquable	Ferme de Grandies			X
Sainte-Mère-Église	SME 01	édifice religieux	Église-Notre-Dame-de-l'Assomption		XI - XIV	CLMH - liste 1840
Sainte-Mère-Église	SME 02	petit patrimoine	Fontaine Saint-Méen	église		X
Sainte-Mère-Église	SME 03	bâti remarquable	Ferme de Beauvais - Ferme Musée du Cotentin	bauvais		X
Sainte-Mère-Église	SME 04	petit patrimoine	Lavoir			X
Sainte-Mère-Église	SME 05	petit patrimoine	Fontaine Bouillante			X
Sainte-Mère-Église	SME 06	petit patrimoine	Lavoir			X
Sainte-Mère-Église	SME 07	bâti remarquable	La Londe			X
Sainte-Mère-Église	SME 08	bâti remarquable	Germe manoir	gambosville		X
Sainte-Mère-Église	SME 09	arbre remarquable	1 arbre	rond point		X
Sainteny	SAI 01	édifice religieux	Église Saint-Pierre		XIII/Xxe	X
Sainteny	SAI 02	bâti remarquable	Château de Boisgrimot	Boisgrimot	XVII/XIXe	X
Sainteny	SAI 03	bâti remarquable	Ferme de Lessay	Lessay		X
Sainteny	SAI 04	bâti remarquable	Bléhou	le petit bléhou	XVIe	X
Sainteny	SAI 05	bâti remarquable	Ferme de la Françoiserie			X
Sainteny	SAI 06	bâti remarquable	Ferme du gros palmier			X
Sainteny		bâti remarquable	Maisons de la Reconstruction	1 et 2 hameau des forges		X
Sainteny		bâti remarquable	Raffoville		XVIe	X
Sébeville	SEB 01	édifice religieux	Église Saint-Piette et Saint-Paul		1771	IMH - 14/10/1970
Sébeville	SEB 02	bâti remarquable	Château - façades et toitures		XVIIIe	CLMH - 31/07/1979 IMH - 31/07/1979
Sébeville	SEB 03	bâti remarquable	Château - 3 cheminées, façades et toitures de la partie ancienne avec ses arcades et communs			X
Sébeville	SEB 04	petit patrimoine	Mairie			X
Sébeville	SEB 05	petit patrimoine	lavoir			X
Sébeville	SEB 05	arbre remarquable	1 ifs	cimetière de l'église		X
Tribehou	TRI 01	édifice religieux	Église Notre-Dame			X
Tribehou	TRI 02	bâti remarquable	Ancienne maison en terre argileuse -	rue de l'isle		X
Tribehou	TRI 03	petit patrimoine	Ancienne gabare sous abri			X
Tribehou	TRI 04	petit patrimoine	Ancienne Forge			X
Tribehou	TRI 04	arbre remarquable	2 ifs	cimetière de l'église		X
Turqueville	TUR 01	édifice religieux	Église		XII - XIII - XIV	CLMH - 27/08/2010
Turqueville	TUR 02	bâti remarquable	Manoir de Bonneville		XVIe	X
Turqueville	TUR 03	petit patrimoine	Lavoir			X
Turqueville	TUR 04	petit patrimoine	Lavoir	reuville		X
Turqueville	TUR 05	petit patrimoine	Lavoir	bellefond / la fontaine barbue		X
Turqueville	TUR 06	petit patrimoine	Lavoir	bellefond / la fontaine barbue		X
Turqueville	TUR 07	petit patrimoine	Lavoir	bellefond / la fontaine barbue		X
Turqueville	TUR 08	bâti remarquable	Manoir de Bellefond		XIXe	X
Turqueville	TUR 09	vestige	Tour en ruine			X
Turqueville	TUR 10	bâti remarquable	la couillardière / chemin 67			X
Turqueville	TUR 11	arbre remarquable	1 ifs	cimetière de l'église		X
Turqueville	TUR 12	bâti remarquable	la couillardière			X
Turqueville	TUR 13	bâti remarquable	la croix baron			X
Turqueville	TUR 11	petit patrimoine	Croix de la Mallière - calvaire	D129 / V225	XVe	X
Vierville	VIE 01	édifice religieux	Église Saint-Éloi		XVe	X
Vierville	VIE 02	petit patrimoine	Fontaine Saint-Éloi et son lavoir			X
Vierville	VIE 03	bâti remarquable	Château		XVIIIe	IMH - 24/11/1997
Vierville	VIE 04	bâti remarquable	Manoir de Tourville		XVIIe	X
Vierville	VIE 05	petit patrimoine	Tumulus néolithique - dolmens	La Butte		CLMH - 21/11/1974
Vindefontaine	VDF1	édifice religieux	Église paroissiale Saint-Martin			X
Vindefontaine	VDF2	édifice religieux	Sanctuaire Notre-Dame-de-la-Salette		1864	X
Vindefontaine	VDF3	arbre remarquable	1 arbre	cimetière de l'église		X

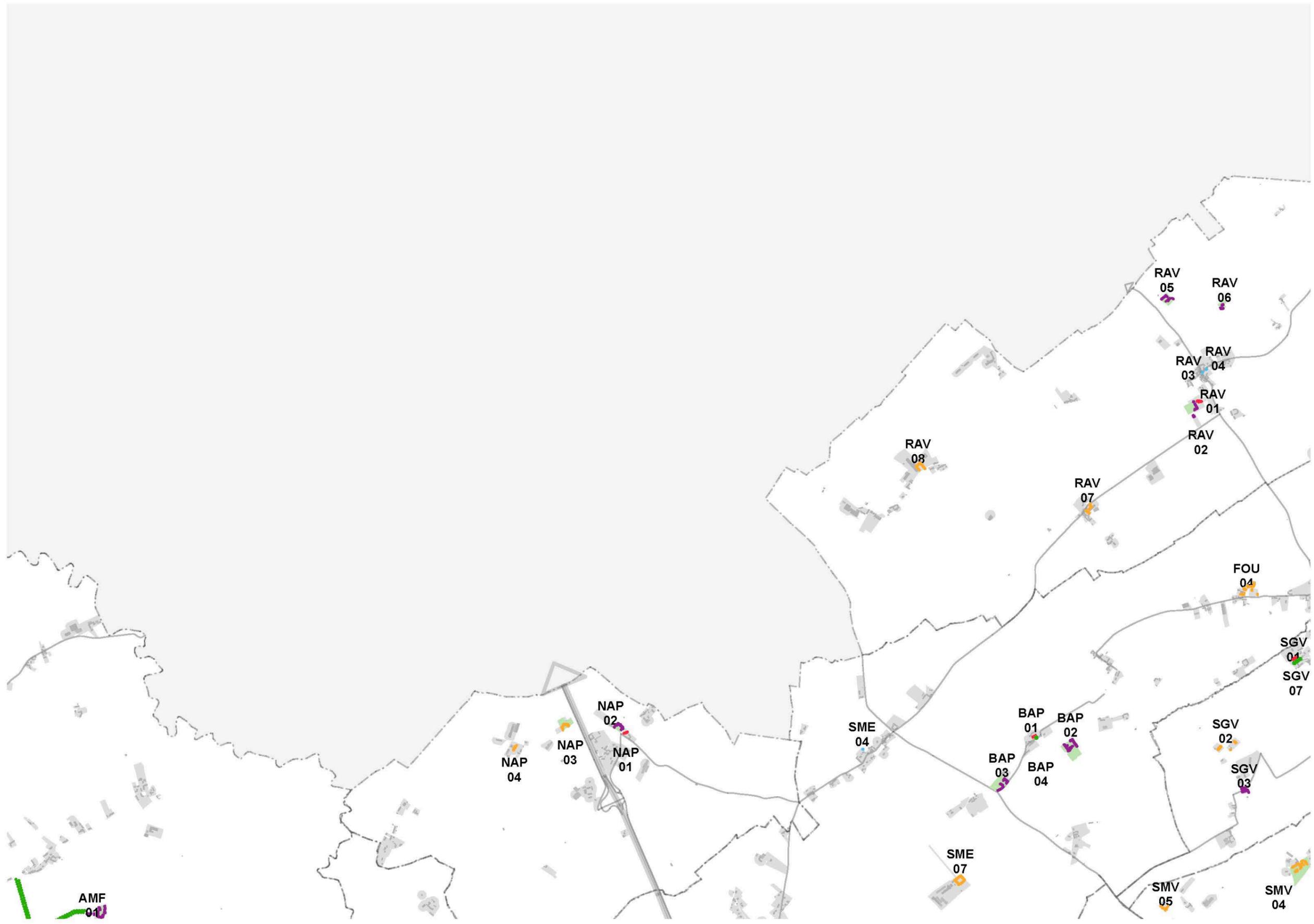
Code couleur

Rouge : non identifié et non localisé sur l'atlas

-  **Édifices religieux**
-  **Grandes propriétés**
Château, Villa, Manoir
-  **Bâti traditionnel**
Corps de ferme, Demeure/maisons, Moulin
-  **Édifices publics**
-  **Autres constructions**
-  **Petit patrimoine**
Lavoir, Puits
-  **Alignement d'arbres**
-  **Arbre remarquable**
-  **Parcs et jardins**

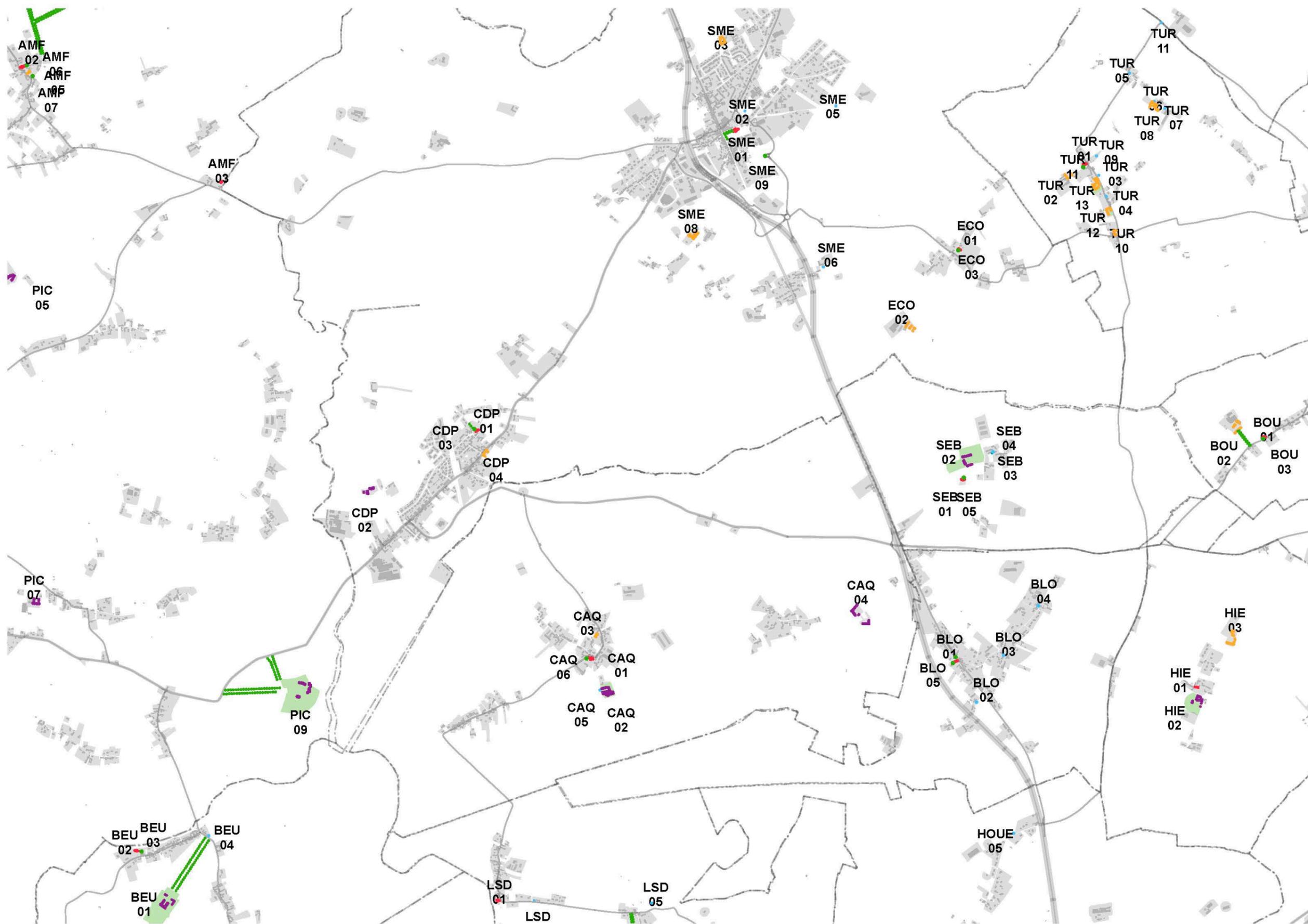
GUE : Identifiant de la commune
1 : Numéro faisant référence au tableau

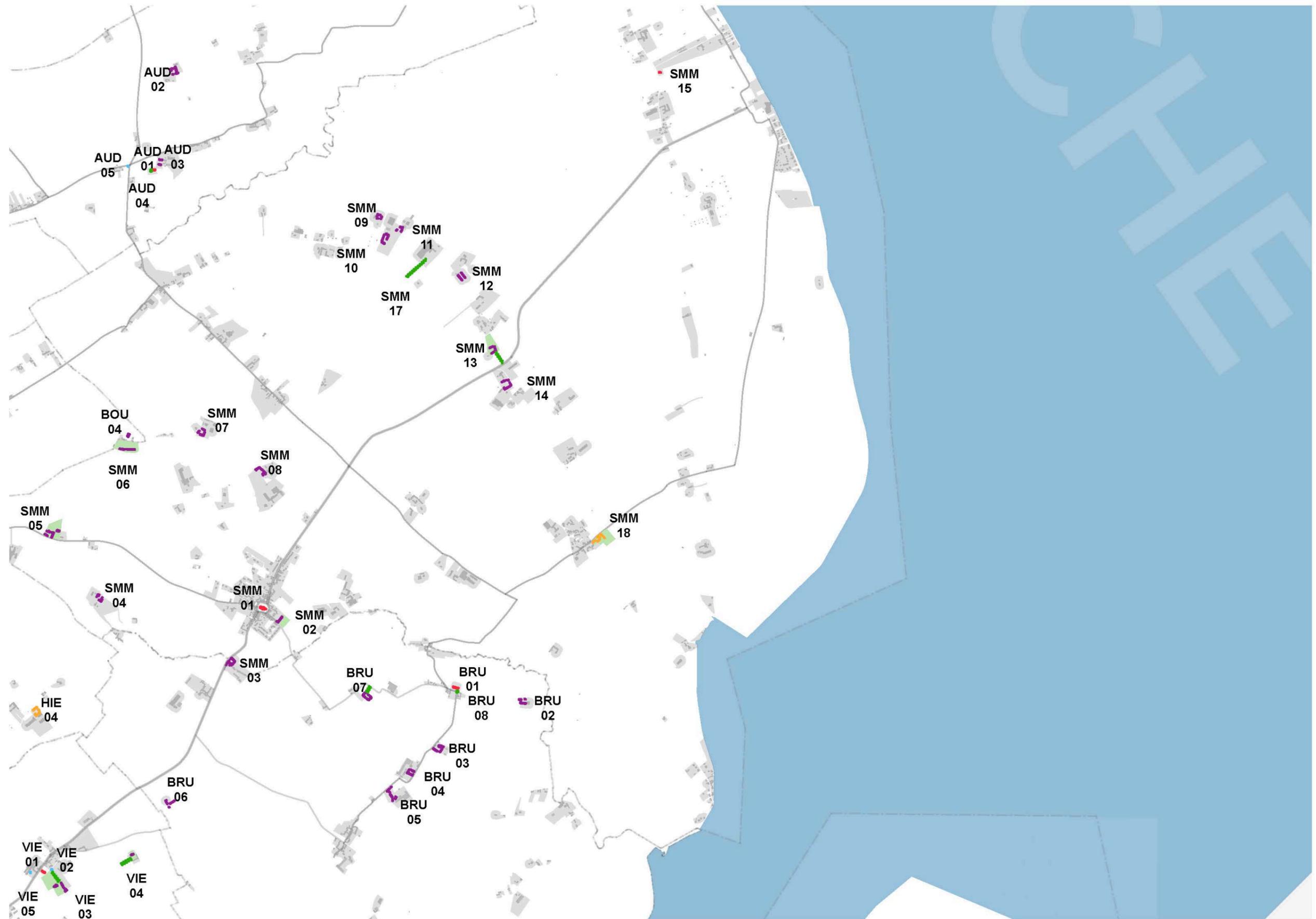


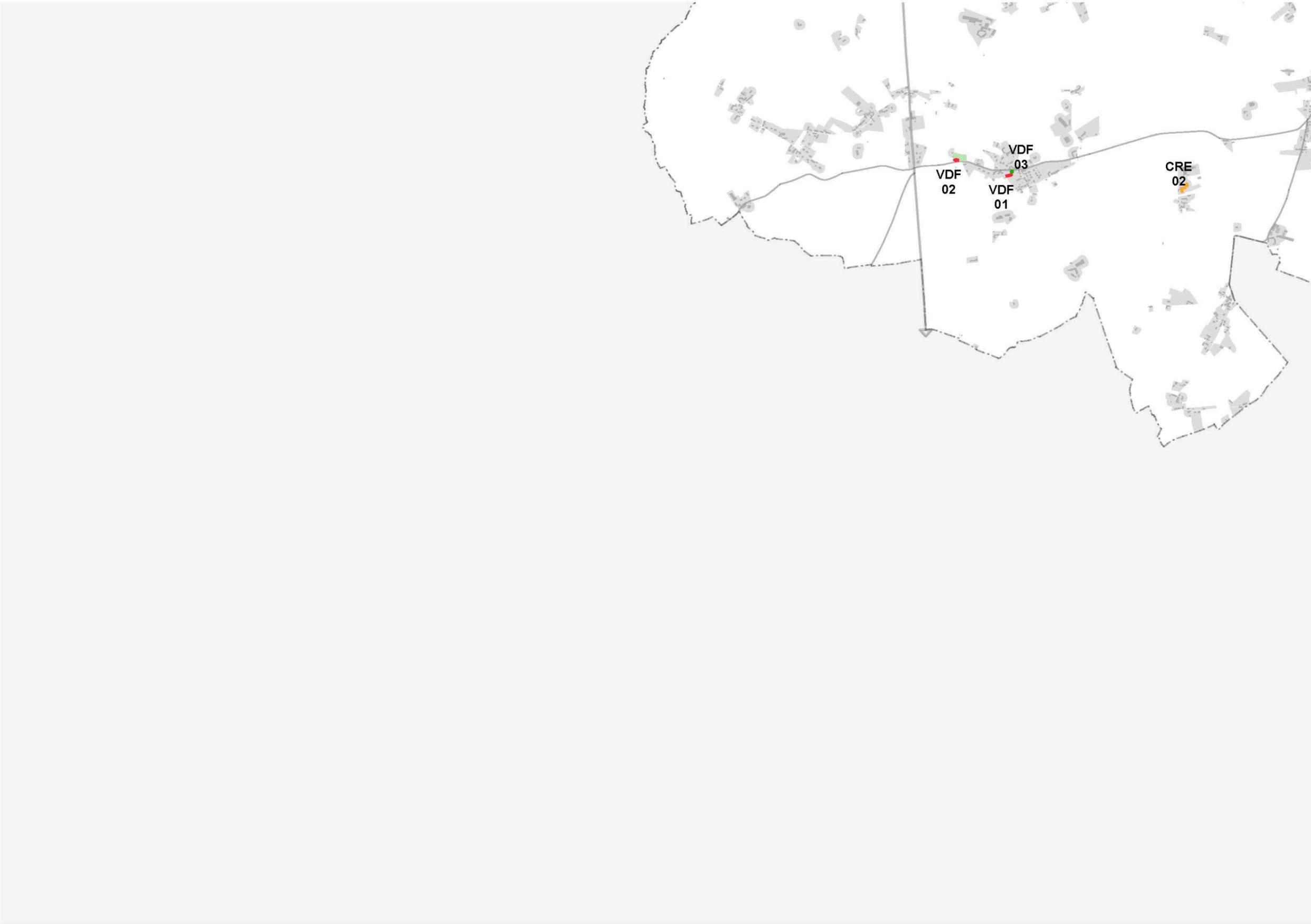


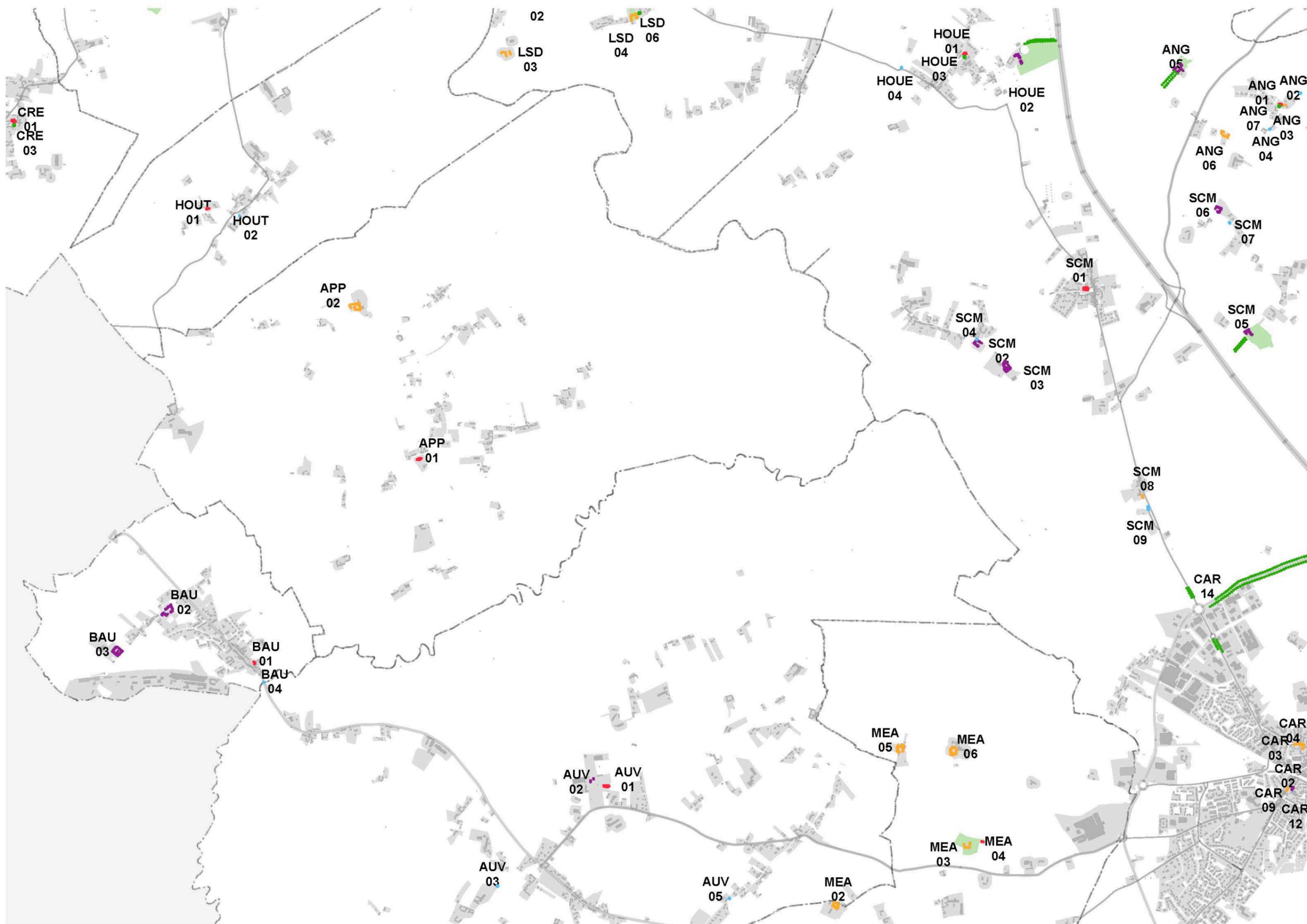


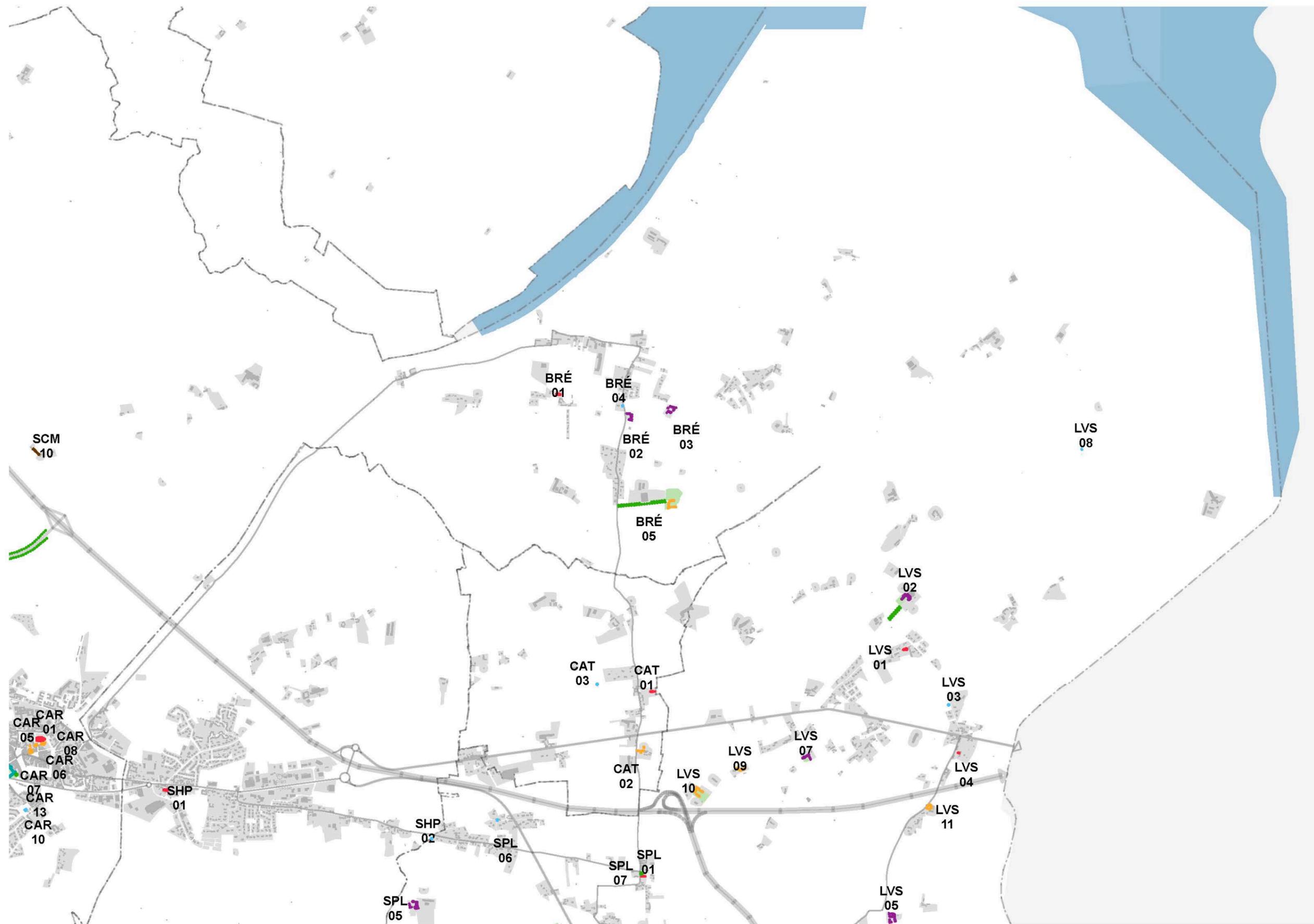


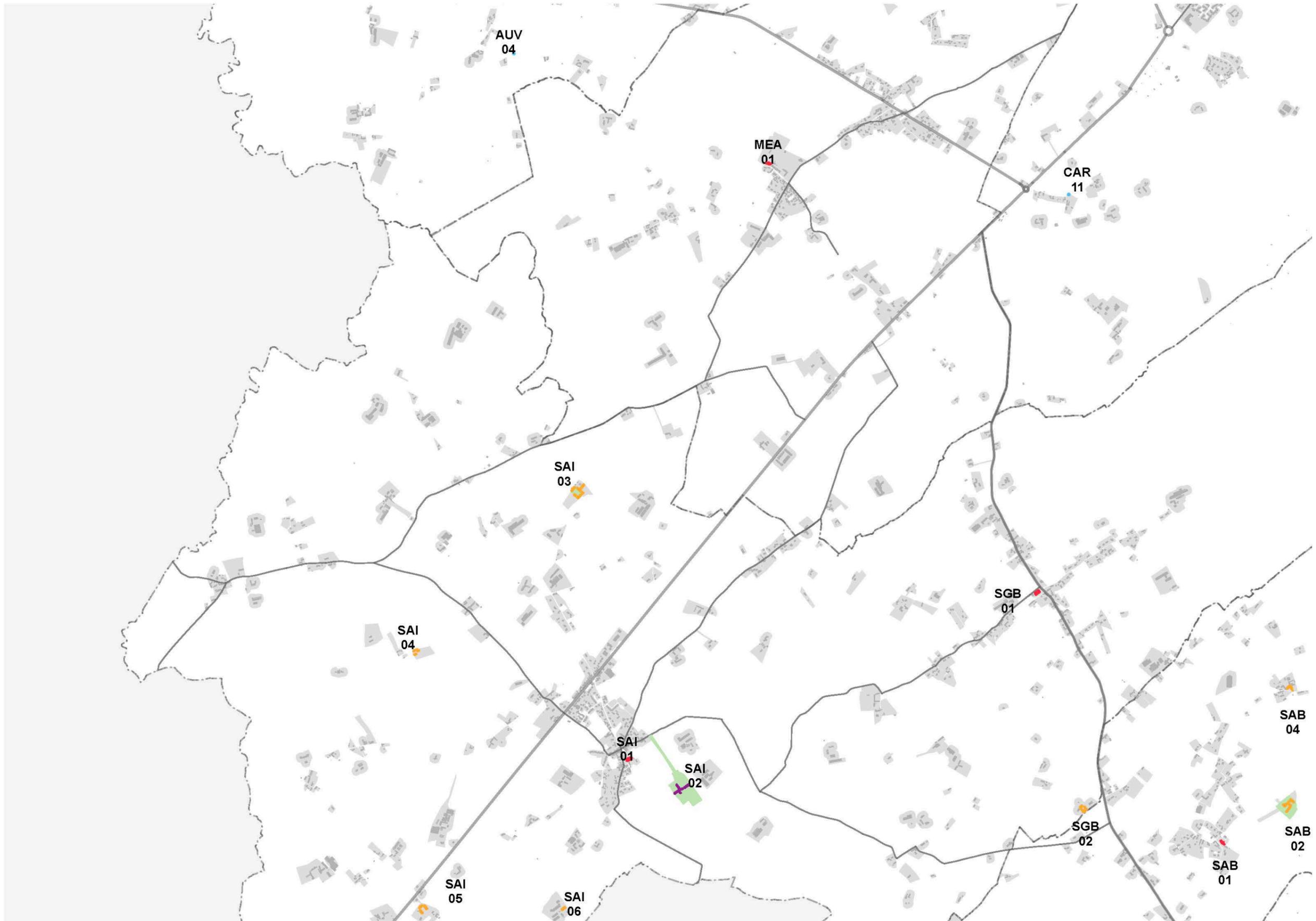


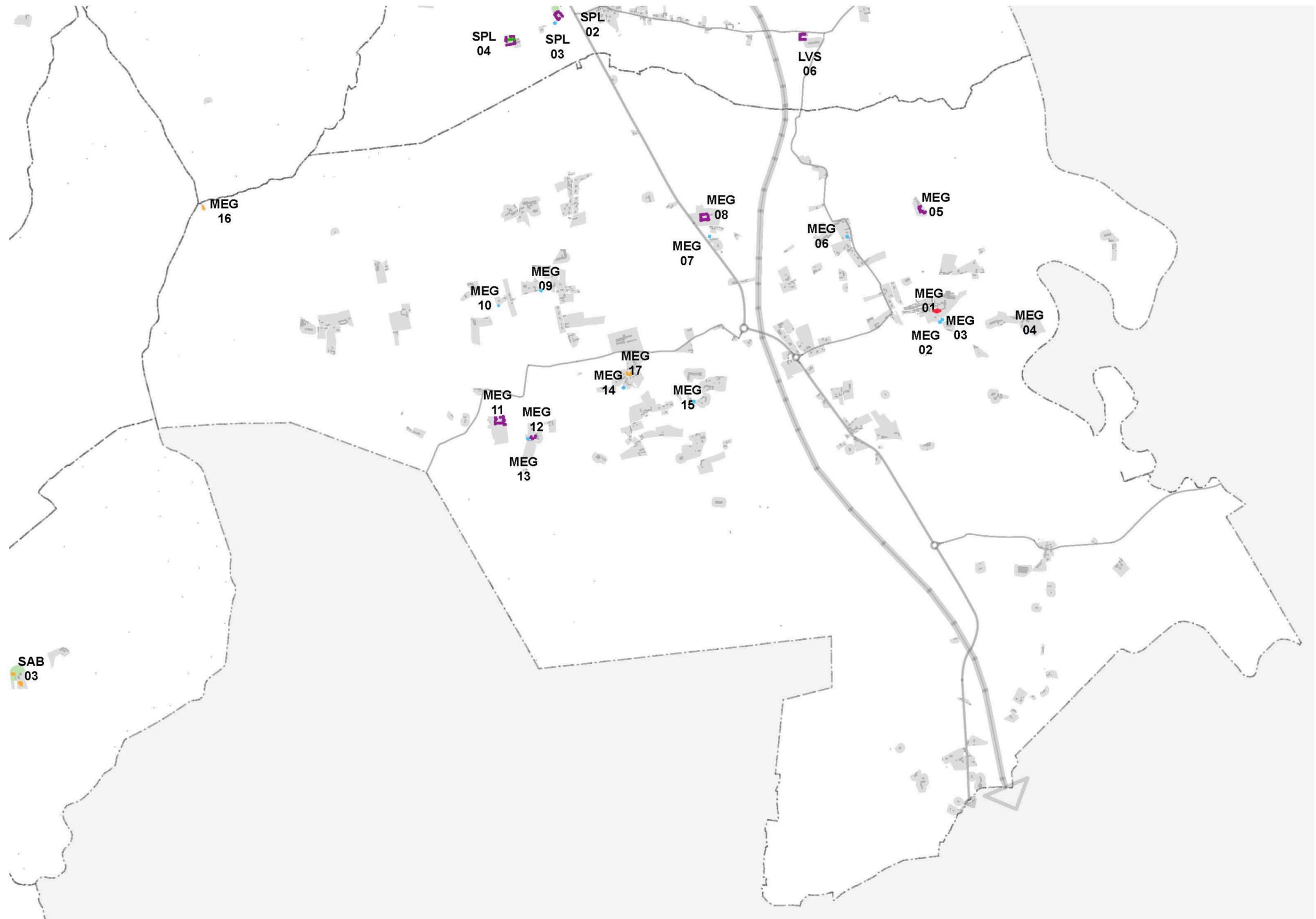


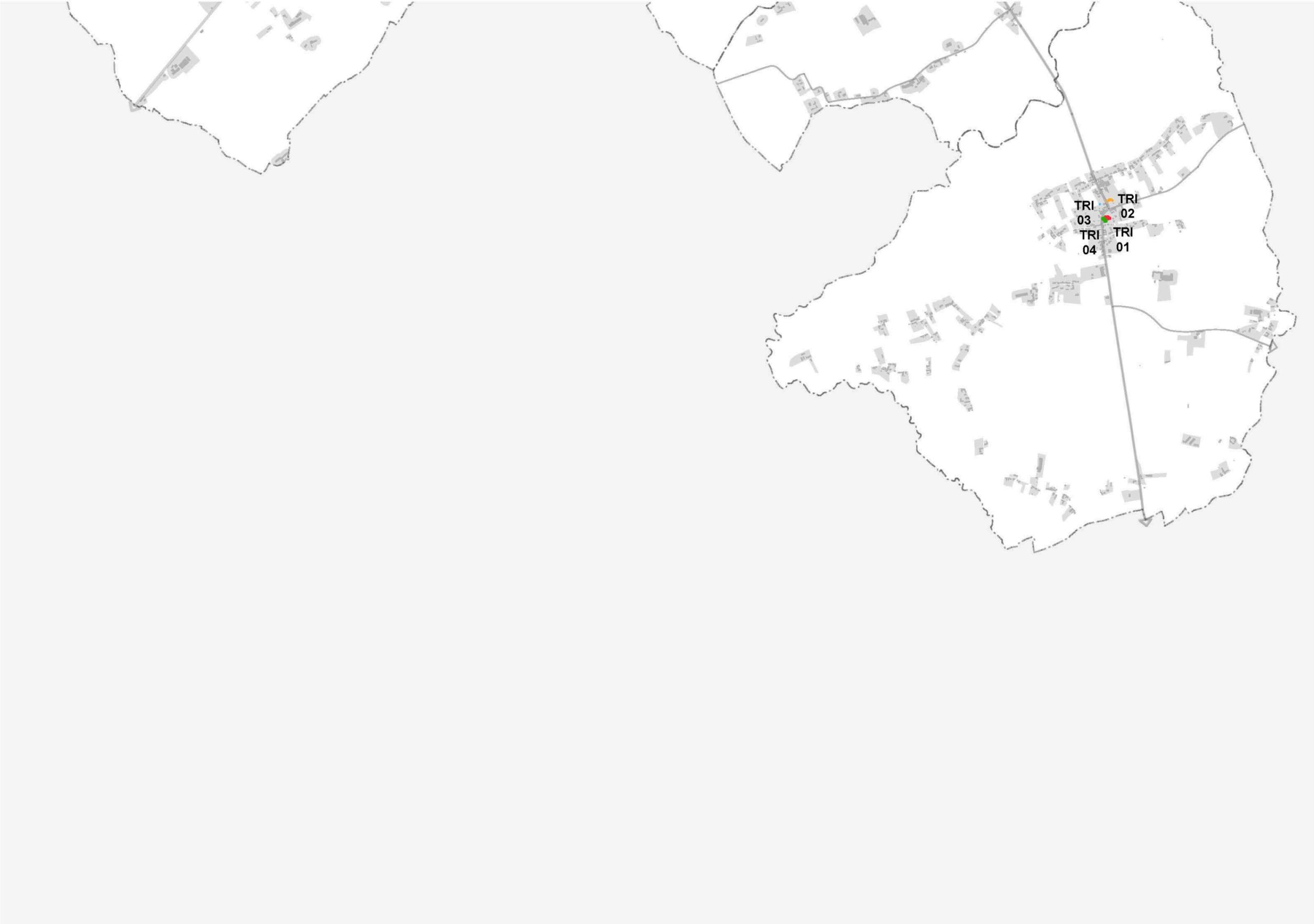












Archéologie

> en attente des documents de la DRAC

REPÉRAGE ARCHÉOLOGIQUE ISSU DU PLUI DE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE : sept des anciennes communes sont concernées :

- Beuzeville-la-Bastille,
- Carquebut,
- Les Moitiers-en-Bauptois,
- Liesville-sur-Douve,
- Picauville,
- Sainte-Mère-Église,
- Vierville.

Des repérages ont également été effectués dans d'autres documents de planification plus anciens. C'est le cas sur 3 communes historiques de Carentan-les-Marais :

- Saint-Hilaire-Petitville,
- Saint-Pellerin,
- Les Veys.

Code couleur

Gris : non localisé sur la carte ci-joint

Rouge : pas de données

COMMUNE	NUM ID	NOM DU SITE / Vestiges	LOCALISATION	ÉPOQUE (début - fin)
Appesville		vestige	Site mégalithique de la Pierre Lée	
Audouville-la-Hubert		pas de données connues		
Auvers		pas de données connues		
Baupte		site de l'église paroissiale Saint-Martin et l'ancien prieuré médiéval		
Baupte		armes de l'âge de Bronze dans zones marécageuses		
Beuzeville-la-Bastille		vestige	Le Câtelet - Motte féodale	
Beuzeville-la-Bastille		vestige	La Bastille, tour ruinée	XIVe
Blosville		pas de données connues		
Boutteville		pas de données connues		
Angoville-au-Plain		pas de données connues		
Brévands		vestige	Motte féodale	le jardin guerrier
Brucheville		vestige	Moulin de la mer	
Carentan		occupation	X	néolithique
Carentan		occupation	pont saint hilaire	gallo-romaine
Carentan		château fort - chapelle	hôtel de ville, square hervé Mangeon	époque moderne
Carentan		château fort - chapelle daint-michel	château sous la place du grand Volnoble	moyen-âge
Carentan		occupation	x	gallo-romaine
Carentan		occupation	le Pont Groult	gallo-romaine
Carentan		x	dans un jardin	gallo-romaine
Carentan		dépôt monétaire	maison du sieur Datin, rue du quai	époque moderne
Carentan		chapelle	les drouries	bas moyen-âge - époque moderne
Carentan		église Notre-Dame	Le Bourg	bas moyen-âge - époque moderne
Carentan		Chapelle Sainte-Anne	Beaumont	X
Carentan		Chapelle Saint-Germain	très près de l'église	x
Carentan		léproserie Sainte-Madeleine - Chapelle	Auprès du Pont d'Ouve	x
Carentan		l'Hospice - Hôpital	x	moyen-âge - classique
Carentan		Forts des Ponts-d'Ouve - Architecture militaire	x	x
Carentan		Construction	centre-ville	moyen-âge - classique
Carentan		Voie	Tracé de la RN13	gallo-romaine
Carentan		occupation	24 place de la république, dans un jardin	gallo-romaine
Carentan		occupation	Saint-Hilaire, au dessous du pont de Carentan	moyen-âge - classique
Carentan		occupation	24 place de la république, dans un jardin	époque moderne
Carentan		pirogues	quai de Carentan, dans les tourbes	gallo-romaine
Carentan		Crociatonum ou Crouciaconnum, vicus des Unelli		gallo-romaine
Houesville		pas de données connues		
Saint-Côme-du-Mont		substructions, sarcophages, dépôt monétaire du Haut Empire.		gallo-romaine
Saint-Pellerin	SPL 01	habitat	nord-ouest - limite N13	protohistorique et antique
Saint-Pellerin	SPL 02	habitat	nord-ouest - N174	antiquité - haut-moyen-âge
Saint-Pellerin	SPL 03	occupation	nord-ouest - carrefour N174/D544 - hameau secquevi	gallo-romaine
Saint-Pellerin	SPL 04	église et cimetière	bourg	moyen-âge - moderne
Saint-Pellerin	SPL 05	manoir	sud-ouest - le bois	moderne
Saint-Pellerin	SPL 06	voie romaine	tracé D544	
Catz		pas de données connues		

COMMUNE	NUM ID	NOM DU SITE / Vestiges	LOCALISATION	ÉPOQUE (début - fin)
Montmartin-en-Graignes		église paroissiale	bourg	
Montmartin-en-Graignes		ruines d'un château	hiégathe	
Montmartin-en-Graignes		château	les vignes	
Montmartin-en-Graignes		dépôt monétaire	X	gallo-romaine
Vierville		Tumulus néolithique - dolmens (CLMH - 21/11/1974)	la butte (ferme proche église?)	néolithique
Saint-Hilaire-Petitville	SHP 01	église	église	moyen-âge
Saint-Hilaire-Petitville	SHP 02	voie antique		
Saint-Hilaire-Petitville	SHP 03	habitat		gallo-romaine
Les Veys	LVS 01	corps de garde	polder	moderne
Les Veys	LVS 02	église	église	médiévale
Les Veys	LVS 03	manoir	la gonnivière	moderne
Les Veys	LVS 04	manoir		moderne
Les Veys	LVS 05	manoir	cantepie	moderne
Les Veys	LVS 06	bâtiment		moderne
Les Veys	LVS 07	ferme + zonage de protection		âge de fer
Les Veys	LVS 08	habitat + zonage de protection		protohistorique
Les Veys	LVS 09	voie		antiquité
Étienville		pas de données connues		
Hiesville		pas de données connues		
Neuville-au-Plain		dépôt monétaire du Haut Empire.		gallo-romaine
Liesville-sur-Douve		pas de données connues		
Méautis		pas de données connues		
Amfreville		pas de données connues		
Cretteville		mur en petit appareil avec briques		gallo-romaine
Cretteville		Dolmen renversé du champ de la pierre	la pierre	
Gourbesville		pas de données connues		
Houtteville		pas de données connues		
Les Moitiers-en-Bauptois		pas de données connues		
Picauville		pas de données connues		
Vindefontaine		four de potier et de tuilier.		gallo-romaine
Saint-André-de-Bohon		pas de données connues		
Saint-Germain-de-Varreville		pas de données connues		
Sainte-Marie-du-Mont		substructions.		gallo-romaine
Saint-Martin-de-Varreville		dépôt monétaire de la fin du III s.		gallo-romaine
Beuzeville-au-Plain		pas de données connues		
Carquebut		pas de données connues		
Chef-du-Pont		pas de données connues		
Écoquenéauville		pas de données connues		
Foucarville		pas de données connues		
Ravenoville		vestige Château - rasé		XVIIe
Saint-Mère-Église		divers et trésor monétaire du IVe siècle.		gallo-romaine
Sébeville		pas de données connues		
Saint-Georges-de-Bohon		SITE DE L'ANCIEN PRIEURÉ DU 11e A L'ABBAYE /		
Sainteny		pas de données connues		
Tribehou		pas de données connues		
Turqueville		pas de données connues		

Extrait de l'état de la connaissance actuelle des sites archéologiques sur les communes de Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Pellerin et Les Veys.

